

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **113 (1977)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2

Montreux, le 14 janvier 1977

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif

ORIENTATION NOUVELLE





Rochers-de-Naye

Sortie à skis
pour classes primaires et secondaires

Fr. 7.— par élève

comprenant :

- train aller et retour dès Montreux ou Territet
- libre circulation sur les deux skilifts des Rochers-de-Naye

Renseignements :

MOB Montreux ☎ 61 55 31 ou 61 55 22

Concours « L'ÉCONOMIE SUISSE VUE PAR LES JEUNES »

Thème : **L'Homme et la Machine**

- Forme libre : composition, étude, reportage (illustré ou non), enregistrement, réalisation audio-visuelle, etc.
- Travaux individuels ou de groupe répartis en 4 catégories selon l'âge des participants.
- Travaux à réaliser d'ici au **30 avril 1977**.
- Prix pour une valeur de Fr. 15 000.—.

Pour recevoir la documentation présentant le concours, adressez-vous à :

Société JEUNESSE ET ÉCONOMIE, p.a. CIPR

Case postale 401, 1211 Genève 26, tél. (022) 43 52 00

Sommaire

EDITORIAL	
Orientation nouvelle	19
COMITÉ CENTRAL	
Assemblée des délégués	20
Rapport de la commission	
« Orientation nouvelle »	21
Chronique du groupe de	
réflexion SPR	32
Assemblée des délégués	
de KOSLO	33
VAUD	
Activités du comité cantonal	34
Rémunération 1977	35
Rappel	36
AVEPS	37
GENÈVE	
Brevetés et stabilisés	38
Tribune libre	38
Délégations	39
En guise de vœux	39
Exercices de critique à l'école	40
NEUCHÂTEL	
1977	41
Du nouveau	42
Les nominations provisoires	
qui durent...	42
JURA	
Pour le futur canton	43
L'école et la future Constitution	43
A propos des programmes CIRCE II	44
Le système	44
J'ai retenu de mes lectures	45
Danse et gymnastique	45
AJEPS	45
Centre de perfectionnement	45
FRIBOURG	
Communication	46
Reconnaissance	46
Objectif, vœux	46
Communiqués du CC	46
DIVERS	
CDIP	32
Récupération des gravières	47

Orientation nouvelle

Après deux ans de travail et quelque trente réunions, la commission « Orientation nouvelle » de la SPR vient de déposer son rapport. Il est publié in extenso dans le présent Bulletin corporatif. Je vous recommande très vivement une lecture attentive de ce document fondamental à plus d'un titre.

Dans la lente évolution pour adapter nos structures aux besoins grandissants d'organisation et de cohésion, le rapport « Orientation nouvelle » constitue indiscutablement un point fort. S'il y en a eu d'autres — rapport de la commission des structures (1970/71), modification des statuts (1973/74), création d'un poste permanent (1976) — ce dernier rapport et les décisions qu'il pourrait engendrer conditionneront durablement la forme d'engagement de la Société pédagogique romande tant sur le plan interne qu'externe.

Ce document pose très franchement — et c'est l'un de ses mérites — la question de l'affiliation à une centrale syndicale. Depuis le temps qu'on en discute sans vraiment prendre de décision, il est bon, quelle que soit l'opinion que l'on peut avoir sur ce problème, que les différentes possibilités soient une fois clairement présentées.

Peut-être serez-vous choqué par telle ou telle affirmation, ulcéré par certaines prises de position. A la limite, je ne le regretterais pas trop si ces réactions permettent une réflexion puis une prise de décision sans ambiguïté.

Le Comité central SPR a décidé la publication sans autre commentaire de ce document, estimant que, dans une première phase, la consultation au niveau des sections cantonales devait être aussi ouverte que possible. Il est indispensable et cela quelle que soit la solution finale choisie qu'on discute très largement de ce rapport.

Dans ces quelques propos qui n'ont qu'un but, faire prendre conscience à un maximum de collègues de l'enjeu de cette affaire, je relèverai encore l'importance du nombre des réponses obtenues lors du sondage d'opinion : que plus de 30 % des enseignants concernés aient pris la peine de répondre à la sollicitation de la commission ne fait que confirmer — si besoin était — l'importance du sujet.

Le débat est dès maintenant ouvert, il s'agit d'en profiter au maximum pour préparer et mûrir les décisions à prendre.

F. Bourquin.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :
Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Comité de rédaction (numéros impairs) :

Lisette Badoux, ch. des Cèdres 9,
1004 Lausanne.

René Blind, 1605 Chexbres.

Henri Porchet, 1166 Perroy.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ
S.A., 1820 Montreux, av. des Planches
22, tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux 18 - 3 79.

Prix de l'abonnement annuel :

Suisse Fr. 38.— ; étranger Fr. 48.—.

Assemblée des délégués SPR

Le 11 décembre dernier, les délégués SPR étaient réunis en assemblée à Yverdon sous la présidence de M^{me} Josianne Stranieri (SPG). Nous avons déjà relaté brièvement la principale décision prise dans notre dernière parution de décembre. Il convient maintenant de revenir avec quelques détails sur les très importants débats que proposait l'ordre du jour.

Pour un permanent SPR

A l'origine de ce débat, la dernière modification des statuts qui prévoyait la possibilité d'engager un permanent. Plus récemment, c'est le rapport d'une commission ad hoc composée des présidents de sections et présidée par Charles Jaccard dont les grandes articulations sont les suivantes : références statutaires, définition du permanent et du plein temps, inventaire des tâches actuelles et à venir de la SPR, les nuances entre la création d'un poste de président ou de secrétaire, la durée que devrait avoir un tel mandat et les problèmes financiers qui y sont liés.

Entrée en matière

Le principe de la création d'un poste à plein temps n'est pas contesté. Toutefois, une section souhaiterait que l'on renvoie la décision de quelque quatre mois pour permettre une plus vaste information et une meilleure consultation de la base avant de l'engager dans une procédure qui conduit à une substantielle augmentation des cotisations. Après une discussion nourrie de près d'une heure, l'assemblée vote finalement l'entrée en matière par 53 voix contre 15.

Secrétaire ou président ?

La commission ad hoc s'est prononcée en faveur d'un poste de président ce qui est contesté par une partie de l'assemblée qui préférerait voir un secrétaire à plein temps qui serait à la fois agent de liaisons et garant de l'unité et de la neutralité nécessaires à la bonne marche de notre association. C'est aussi l'occasion de traiter des pouvoirs d'un tel personnage et par conséquent des risques que cela peut comporter. On en vient à évoquer le cahier des charges et c'est l'occasion pour l'un des délégués de proposer à nouveau le renvoi de quelques mois pour complément d'étude.

Au vote, les décisions suivantes sont prises à la majorité évidente : le renvoi pour complément d'étude est refusé ; la désignation du poste par le qualificatif de secrétaire est refusée ; la désignation du poste par le qualificatif de président est acceptée.

Durée du mandat

Nouvelle discussion pour savoir s'il est opportun ou non de limiter le mandat du président à plein temps. Le principe de la limitation est admis de justesse par 32 voix contre 29. La limite maximum est fixée à 12 ans.

Conclusions

En résumé les décisions suivantes ont été prises. L'assemblée des délégués accepte :

- a) de se doter d'un président à plein temps ;
- b) de donner à son mandat une durée minimum de 4 ans, renouvelable d'année en année jusqu'à concurrence de 12 ans ;
- c) de lui octroyer un traitement supérieur au plus haut des traitements d'enseignant primaire romand ;
- d) d'engager une sténo-dactylo ;
- e) de modifier les statuts SPR en vertu de ce qui précède.

En outre, compétence a été donnée au Comité central de fixer la date d'entrée en fonction (vraisemblablement le 1^{er} août 1977).

Budget 1977

Il appartient à notre trésorier de présenter ce budget. En ce qui concerne la SPR, remarquons que la seule augmentation prévue découle de la décision d'engager un président à plein temps dès le 1^{er} août 1977. Elle s'élève à 6 francs. (L'augmentation pour un exercice complet sera de 20 francs approximativement.)

Le fonds « activités pédagogiques » se porte bien et le trésorier propose une diminution de 1 franc de la contribution par membre. On passe donc de 5 à 4 francs.

La contribution au fonds du Congrès reste stable soit 2 francs.

Quant au budget de l'« Educateur », il prévoit une augmentation de l'abonnement de 3 francs à la suite notamment

de diverses augmentations de rétribution prévues par le Comité central.

Ainsi donc, les cotisations SPR et l'abonnement à l'« Educateur » se monteront globalement pour 1977 à 58 fr d'où une augmentation de 8 francs.

Ces différents budgets sont acceptés à l'unanimité.

Rapport sur la formation des maîtres de demain

Le volumineux rapport sur la formation des maîtres de demain a fait l'objet d'une étude détaillée de la commission « Education permanente » de notre association faite. Le Comité central s'est à son tour penché sur ce travail. Ainsi, c'est un document précis et concis qui est soumis à l'assemblée et qui comprend notamment des contre-propositions à certaines des recommandations proposées. A l'unanimité ce document est accepté. Il sera publié dans un des prochains numéros de l'« Educateur ».

Orientation nouvelle

Le rapport de la commission est brièvement présenté à l'assemblée. Vous le trouverez à la suite de cet article. Un très gros travail, des décisions capitales à prendre dans les prochains mois. Nous y reviendrons. Remerciements sont adressés aux commissaires présents pour le très considérable travail accompli.

En bref et en marge

Vin d'honneur et message de la Municipalité d'Yverdon. Salutation des invités parmi lesquels quelques membres d'honneur SPR et les représentants de autres associations d'enseignants dont le nouveau président du SLV, M. Will Schott.

Et au titre de contraste avec le climat très sérieux voire quelquefois tendu qu'engendrait l'ordre du jour, deux déclarations du président de la SPF :

— A propos de l'entrée en matière contestée du premier point de l'ordre du jour « Abandonnons les délais, il y a ici véritablement indication ! »

— A propos du budget « Pour la première fois, la SPF vote le budget SPG sans réserve ». Bravo.

FB.

RAPPORT A PROPOS D'UNE ÉVENTUELLE SYNDICALISATION DE LA SPR

Le Comité central de la SPR souhaite que le présent rapport émanant de la commission « Orientation nouvelle » fasse l'objet d'une consultation aussi ouverte que vaste dans toutes les sections cantonales de la Société pédagogique romande.

Ce document constitue la base de discussion nécessaire aux prises de position, d'abord personnelle puis cantonale et enfin romande.

Les sections organiseront la consultation selon les modalités qui leur sont propres.

La décision finale appartiendra à l'assemblée des délégués SPR qui sera vraisemblablement convoquée en mai ou juin 1977 à ce propos.

La rédaction.

2. Analyse des aspirations des membres au niveau individuel (sondage d'opinion).
3. Analyse des avantages et des inconvénients d'une orientation syndicale.
4. Quelle orientation syndicale la SPR est-elle en mesure d'envisager ? (la SPR, syndicat autonome ou affilié).
5. Les diverses tendances qui s'expriment au sein de la SPR permettent-elles une option syndicale ?

La commission se constituera elle-même, elle déposera son rapport au CC/SPR, pour préavis, en mai 1975.

Lausanne, le 8 juin 1974.

Préambule

Rappel historique

Dès avant 1964, le problème de l'efficacité de la SPR était posé par nos collègues jurassiens. Diverses réformes eurent lieu alors que le Jura était « canton-vorort ». Puis les rênes ayant passé aux mains des Vaudois, le président Veillon mit sur pied, sur demande instante des Neuchâtelois, la **commission dite « des structures »**, présidée par le Neuchâtelois Georges Bobillier et qui eut pour mandat :

- a) l'étude de l'inventaire des charges incombant à la SPR ;
- b) la détermination de la capacité de la SPR de mener à bien les tâches retenues ;
- c) la présentation d'un éventail des solutions possibles au cas où la commission envisagerait une modification des structures.

Si d'importantes réformes eurent lieu après le dépôt du rapport de la commission des structures, toutes les propositions faites à cette occasion n'ont pas encore vu le jour.

La commission « orientation nouvelle de la SPR » peut se considérer comme l'héritière directe de la **commission des structures** puisque la dernière partie de son excellent rapport est consacrée entièrement à des « **propositions d'intégration de la SPR à un groupe plus vaste** », propositions rejoignant le souhait des collègues neuchâtelois à savoir : « La création éventuelle d'un syndicat romand des enseignants ».

En date du 1^{er} décembre 1973, le CC/SPR est chargé par l'AD de la SPR de reprendre l'étude du problème de l'affiliation de la SPR à un groupe plus vaste.

Le 8 juin 1974, les délégués votent la création d'une commission d'étude pour une éventuelle **orientation syndicale de la SPR**, son mandat sera rédigé par le Comité central.

Le Comité central de la SPR demande à ses diverses sections de lui désigner deux membres par section en vue de la constitution d'une commission ad hoc. Le vœu du CC/SPR est de trouver des commissaires représentant toutes les tendances aussi bien les plus favorables que les plus opposées à une syndicalisation, vœu qui par ailleurs ne sera que partiellement réalisé.

Finalement, ce n'est que le **19 février 1975**, après bien des difficultés que les délégués seront réunis enfin sous la présidence de M. J.-J. Maspéro, président de la SPR en une **assemblée constitutive**.

Mandat de la commission

Considérant :

- la demande d'étude du problème de l'affiliation éventuelle de la SPR à une centrale syndicale, demande votée par l'AD du 1^{er} décembre 1973 ;
- les désirs exprimés par les responsables de plusieurs sections au cours de différentes réunions, notamment celles du Comité central ;
- la situation particulière de nombreux collègues adhérant individuellement à un syndicat.

L'assemblée des délégués mandate une commission formée de deux délégués de chaque section pour étudier les points suivants :

1. La SPR dans ses structures actuelles fonctionne-t-elle comme un syndicat ?

Organisation de la commission

Elle sera présidée par : M. Georges-André Monnier, de la SPN. Les membres de la commission fonctionneront à tour de rôle comme secrétaires rapporteurs.

Délégués SPF : M^{lle} Myriam Sapin (qui assumera seule la représentation de son canton) ; délégués SPG : M^{me} Liliane Urben, M. Alain Denizot ; délégués SPJ : M^{me} Josiane Etique, M. Abel Babey ; délégués SPN : M. Pierre André, M. Francis Houriet ; délégués SPVal : M^{me} Stéphanie Coudray, M. Michel Pralong, remplacé presque aussitôt par M. Marcel Caron ; délégués SPV : M. Claude Weber, M. Georges Chamot, remplacé au milieu des travaux par M. André Bouquet. Assiste aux séances : M. Charles Jaccard, représentant le bureau du CC/SPR.

Objectifs

1. Tenter de percevoir les différences structurelles et éventuellement philosophiques voire politiques (au sens large du terme) qui pourraient exister entre notre association professionnelle fédérative : la SPR et un syndicat à proprement parler.

2. Discerner les aspirations des membres au niveau individuel, non plus au travers du ghetto des « on dit » ou des opinions personnelles, mais en donnant à tous nos membres, voire aux autres enseignants, la possibilité de s'exprimer.

3. Emettre des propositions constructives pour l'avenir de la SPR en tenant compte non seulement de l'opinion la plus généralement exprimée mais encore de la solution qui pourrait offrir le plus d'avantages pour le minimum d'inconvénients.

Chapitre 1 – La SPR, dans ses structures actuelles, fonctionne-t-elle comme un syndicat ?

Qu'est-ce qu'un syndicat ? Qu'est-ce qu'une corporation ?

« Une corporation est essentiellement un organisme social qui groupe tous les membres d'une même profession, de la base au sommet. La corporation est professionnelle. Elle ne réunit que les membres d'un métier, à l'exclusion des autres, soit dans un seul et même organisme, soit dans plusieurs organismes mais articulés entre eux et tous les membres de ce métier, quelles que soient leurs spécialisations, ont leur place dans la hiérarchie professionnelle. Elle est donc une organisation verticale qui l'oppose au syndicat, dont l'organisation est horizontale et correspond à des paliers différents dans la hiérarchie de la profession, par exemple employeurs et salariés. »

(Larousse 10 volumes 1960)

On trouvera donc aussi bien des syndicats d'employés, d'ouvriers, de fonctionnaires, que des syndicats d'artisans, de membres de professions libérales telles la médecine ou la justice (syndicat de la magistrature) ou du patronat : Vorort ou CNPF (Conseil national du patronat français).

En effet, selon la définition qu'en donne le Larousse en 10 volumes, sous

« Syndicat - droit au travail »

« Un syndicat est une association de personnes exerçant ou ayant exercé, la même profession, des professions similaires ou connexes, en vue de la défense des intérêts communs des membres de la profession. »

Les syndicats peuvent également se grouper en unions locales ou régionales et réunir alors des syndicats de professions différentes comme, par exemple, les cartels intersyndicaux, cantonaux, les comités d'action syndicale, etc.

Ils peuvent également se regrouper au sommet par une association faïtière telle que l'Union syndicale suisse (USS), la Confédération des syndicats chrétiens de Suisse (CSC), les Syndicats évangéliques ; la Confédération générale du travail (CGT) en France, la Confédération française démocratique du travail (CFDT), etc.

Il n'est peut-être pas inutile de mentionner que durant plusieurs siècles, les corporations, bien structurées, ont permis aux gens de métier de s'organiser à

l'intérieur de leur profession, de transmettre les « secrets » de fabrication, de protéger la profession et de défendre les membres de cette profession.

Les artisans transmettaient le métier aux apprentis, qui fabriquaient ou acquéraient leurs outils de travail durant l'apprentissage et en devenaient propriétaires. Du temps des corporations l'artisanat fleurissait mais l'industrie n'existait pas.

L'avènement de l'ère industrielle fut certes un progrès appréciable mais elle entraîna avec elle l'appropriation par quelques personnes puis par le capital des moyens de production, devenus énormes (machines, utilisation d'énergies nouvelles, mécanisation, etc.). Elle bouleversa les structures et les rapports de production et celui des corporations puisque dès ce moment les uns ont possédé l'outil de travail — machines, installations industrielles — ce fut le cas des employeurs, et que les autres en furent dépossédés : ce fut le cas des employés.

Dès la fin du XIX^e siècle surtout, et sous l'influence des trade-unions anglaises, on a vu se constituer en Europe des syndicats de plus en plus importants et influents. Ils ne sont pas issus des anciennes corporations et ont été créés en vue de défendre les intérêts communs des salariés, en vue d'améliorer les conditions de travail, de constituer des fonds de secours en cas d'accident, de maladie ou de chômage.

« Le syndicalisme est l'un des aspects les plus importants de la société moderne, dans laquelle il permet l'expression des intérêts professionnels, c'est-à-dire des intérêts des producteurs en tant que tels. »

Le syndicalisme constitue tout à la fois un mode d'action et une doctrine, s'opposant l'un et l'autre au corporatisme, qui cependant, vise également à exprimer les intérêts des producteurs.

Mode d'action, le syndicalisme a pour objet de définir, de défendre et de faire triompher les revendications des membres d'une même catégorie de producteurs au sein de chaque branche de la production.

Il existe ainsi un syndicalisme patronal, un syndicalisme des cadres, d'ouvriers, d'employés. »

(Larousse, 10 volumes)

Pour traiter les questions concernant le mandat que nous a confié la SPR, nous nous contenterons de considérer le syndicalisme ouvrier uniquement.

Syndicalisme ouvrier

Actuellement on peut considérer que les syndicats de type européen visent à instaurer un ordre économique et social assurant à tous les mêmes droits politiques, économiques et sociaux. Les moyens pour parvenir à ces buts divergent. En France, par exemple, la CGT d'obédience communiste non contestée préconise une tactique visant à la destruction de l'état bourgeois, tenant compte dans son action révolutionnaire, des conquêtes progressivement obtenues.

Pour éviter toute confusion dans l'esprit de nos collègues, disons d'emblée **qu'il n'existe pas de syndicalisme de type révolutionnaire CGT en Suisse**. Le syndicalisme de type réformiste espère parvenir au but cité plus haut par une suite de réformes progressives qui seront réalisées par la participation active des syndicats à la vie politique. C'est le cas des trade-unions anglais.

C'est dans cette catégorie réformiste du syndicalisme qu'on pourrait ranger l'Union syndicale suisse puisque si elle déclare :

« L'USS vise à instaurer un ordre économique et social qui doit assurer à tous les mêmes droits — politiques, économiques et sociaux. La société doit donner à chacun, indépendamment de son origine et de sa situation matérielle, la possibilité de donner le meilleur de lui-même dans la communauté et de participer aux biens de la culture dans la mesure de ses aptitudes et de son apport. »

(in : Programme de travail de l'USS - 1961)

l'histoire et les textes nous apprennent que dès 1927 l'USS, puis la CSC abandonnent progressivement toute référence à la lutte des classes et renoncent peu à peu à lutter pour l'appropriation collective des moyens de production. Leur but final est alors :

*« — une société harmonieuse où chacun participerait au bien commun ;
— une société qui permette l'épanouissement de l'individu, le respect, le développement et l'épanouissement de sa personnalité. »*

(in : programme CSC)

Pour cela, il faut lutter pour une société plus juste.

On ne peut qu'être frappé alors, par une coïncidence, point fortuite mais née d'une

réflexion commune, longuement menée en lisant dans le dernier rapport SPR « Ecole, perspectives nouvelles » :

« L'école doit être au service de toute la communauté, elle n'est l'instrument d'aucune catégorie sociale ni subordonnée à des intérêts particuliers. » (p. 67)

« Face à la diversité des individus, aux inégalités qu'ils manifestent, l'école se doit d'offrir à chacun les possibilités de se réaliser et de se développer pleinement. » (p. 70)

« L'éducation ne peut pas ne pas être partie intégrante d'un projet de société, elle doit, de ce fait être considérée comme un domaine politique. » (p. 71)

« Notre objectif est d'amener chacun à participer pleinement, même si son champ d'action est limité, à la gestion responsable de la société notamment par une collaboration active à l'organisation de son cadre de vie. » (p. 75)

Si les syndicats ont des formes apparemment et/ou objectivement différenciées, tous cependant sont préoccupés par le mieux-être de leurs membres. La CFDT française déclare :

qu'elle « réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus, dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses, à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables. »

La CRT (Confédération romande du travail, membres de la CSC) reprenant en cela le programme d'action de la CMT (Confédération mondiale du travail regroupant les syndicats chrétiens) préconise :

« La CMT a tenté dans un programme d'action de contribuer à dresser des objectifs communs pour changer les conditions de vie, de travail et d'emploi. Cette lutte ne concerne pas seulement les conséquences et les abus mais veut aussi attaquer les causes, particulièrement celles engendrées par le capitalisme privé et d'Etat, fondé sur l'injustice et l'inégalité et les régimes autoritaires qui portent atteinte aux libertés fondamentales. »

LES SYNDICATS EN SUISSE

L'Union syndicale suisse (USS)

Organisation faïtière rassemblant 17 fédérations dont les plus importants sont la FTMH (métallurgie et horlogerie), la

FOBB (bois et bâtiment), la VPOD (fonction publique), la SEV (cheminots), etc. (y compris le syndicat des mass media).

L'USS compte actuellement 475 000 membres.

L'USS se définit comme indépendante sur le plan politique (ce qui ne signifie en aucune façon : apolitique) et neutre sur le plan religieux.

La VPOD : fédération des salariés de la fonction publique suisse, est actuellement le syndicat que les enseignants doivent rejoindre pour être affiliés à l'USS.

Confédération des syndicats chrétiens (CSC)

Environ 100 000 membres. Les sections romandes sont regroupées dans la Confédération romande du travail, dite CRT. Elle regroupe au niveau romand, la Fédération chrétienne des services publics (FChP), la Fédération chrétienne des employés de la Suisse (FCES) et quelques syndicats de l'alimentation (FCTA).

Son régime est très souple puisque chaque fédération garde son autonomie, s'organise selon ses propres statuts et peut se retirer de la CRT pour la fin de l'année civile. Cette organisation romande, de création récente, fait preuve d'un certain dynamisme ; il lui arrive de précéder l'action des autres syndicats. On la taxe parfois d'activiste...

Les associations professionnelles indépendantes

Il existe également d'autres associations, par exemple, la Fédération romande des employés, dont les buts visent plus spécialement la formation et le perfectionnement professionnels.

Syndicats autonomes

Il n'existe pas, à notre connaissance, de syndicats autonomes en Suisse, autonome étant pris au sens où l'entend le SNI (Syndicat national des instituteurs français). Si le terme « autonome » apparaît bien, de temps à autre, à Genève particulièrement, il ne recouvre pas la même définition et pourrait être considéré comme définissant un syndicat assez proche du patronnat (sous toutes réserves).

Par contre, le SNI qui regroupe tous les enseignants primaires français est autonome dans le sens où il n'est pas rattaché à une centrale syndicale (CGT, CFDT, FO) mais simplement partie intégrante de la FEN (Fédération de l'éducation nationale) qui englobe l'ensemble de la profession enseignante primaire et supérieure. En France, le poids du SNI est considérable à tous les niveaux, de même que la FEN (800 000 membres). Comme cité plus haut, le SNI, à travers la FEN, collabore cependant avec la classe ouvrière organisée, c'est-à-dire les syn-

dicats. Il s'associe, quand il le juge judicieux et opportun, à l'action syndicale menée par les autres centrales. Toutes proportions gardées, ne serait-ce que sur le plan du nombre des membres, la SPR joue un rôle semblable au SNI **sauf** et la restriction est de taille, **sur le plan purement syndical.**

Efficacité de la SPR

A notre avis, l'efficacité est souvent une question de rapports de forces. Dans ce sens, on peut considérer que plus un organisme représente de membres, plus ses chances de succès sont grandes. La dispersion est donc à éviter. (Cependant, pour conserver un mouvement dynamique, il faut qu'à l'intérieur de cet organisme se manifestent des « courants » divers afin de prévenir une certaine stagnation).

En ce qui concerne la SPR, on ne peut sous-estimer l'efficacité de ses interventions, sur le plan pédagogique particulièrement, puisque jusqu'ici son rôle s'est principalement limité à une action de type corporatif, pris au sens noble du terme : éthique et protection de la profession.

Par contre, et cela est conforme à ses statuts, son action sur le plan strictement syndical : doctrine et défense des conditions de travail (salaire, horaire, statut, etc.) a jusqu'ici été moindre :

- parce qu'elle ne dispose pas de l'appareil nécessaire ;
- parce qu'elle n'a pas qualité pour représenter **directement** les enseignants dans ce domaine auprès des autorités cantonales ; (ce fut jusqu'ici l'apanage des SP locales) ;
- parce que, surtout, **aucune doctrine**, aucun article dans ses statuts ne stipule que son rôle soit autre que de défendre la profession, au sens le plus étroit du terme ;
- que ses membres n'ont pas encore senti ce souci dont font état les instituteurs français dans leurs statuts :

« De défendre les intérêts matériels et moraux du corps enseignant primaire, au titre individuel comme au titre collectif, devant l'opinion, les chefs, les pouvoirs publics, les tribunaux ; de collaborer avec la classe ouvrière organisée. »

Cependant, en admettant que l'on déplore l'absence de doctrine syndicale au sein de la SPR, on aurait tout avantage à se rapporter au dernier rapport SPR « Ecole, perspectives nouvelles » qui contient un grand nombre de propositions de valeur, qui pourraient constituer la base d'une doctrine syndicale libre pour la SPR.

Chapitre 2 – Analyse des aspirations des membres au niveau individuel

Notre but est d'atteindre le plus grand nombre d'enseignants romands possible y compris les non affiliés à la SPR. Nous avons envoyé 8424 questionnaires. Sont rentrés 2669 questionnaires. Sont pris

en considération 2603 questionnaires. Taux de réponses 31,62 % (ce qui doit être mentionné comme particulièrement bon).

Sections	questionnaires envoyés	membres par section	questionnaires reçus	taux de réponses	questionnaires nuls	bulletins valables
SPF	756	530	190	25,13 %	3	187
SPG	1652	800	485	29,35 %	7	478
SPJ	1159	1159	340	29,33 %	1	339
SPN	1105	378	336	30,40 %	1	335
SPVal	928	570	241	25,96 %	11	230
SPV	2800	2684	1077	38,41 %	43	1034
SPR	8400	6121	2669	31,77 %	66	2603

Le sondage d'opinion

Il faut constater en guise de remarque liminaire que le présent sondage n'a pas la prétention d'être d'une absolue rigueur scientifique. D'une part nous devons nous baser sur un taux de réponses, non négligeable certes, mais dont l'échantillonnage n'est pas rigoureusement déterminé. Le questionnaire ayant été envoyé à tous, nous nous sommes basés sur ceux de nos collègues qui ont librement choisi de répondre. D'autre part parce que le dépouillement manuel que la commission a effectué n'a ni la perfection, ni l'exactitude absolue d'un ordinateur.

Par le très grand nombre de documents manipulés et malgré des contrôles soigneux (chaque sondage ayant été traité au minimum une dizaine de fois), il peut ici ou là subsister une erreur. Cependant la loi des grands nombres permet de dégager des lignes directrices que l'on peut considérer comme très significatives.

Nous publions ci-après trois tableaux récapitulatifs qui sont le résumé de ces très nombreuses feuilles de résultats :

Par souci de clarté, de précision et pour donner une information complète nous publions d'abord un tableau : « Total des voix exprimées », ce tableau permettrait à ceux qui pourraient contester la façon dont nous avons choisi de calculer les pourcentages de refaire certains calculs selon la méthode de leur choix.

Nous ne pouvons prétendre avoir

trouvé l'unique méthode de calcul valable, mais après bien des discussions, les deux méthodes choisies se révélaient être les meilleures.

Le calcul des pourcentages aura le mérite de permettre un certain nombre de comparaisons, sauf pour la question concernant la forme syndicale (questionnaire 6, a, b, c) pour laquelle nous avons dû utiliser un autre mode de calcul.

Nous avons jugé utile également d'insérer le questionnaire dans le présent rapport :

LE QUESTIONNAIRE

1. L'action des sociétés pédagogiques cantonales, aussi efficace soit-elle est limitée aux cantons respectifs. Estimez-vous que dans ses structures actuelles la SPR atteint l'efficacité que vous souhaitez :

a) sur le plan pédagogique ?

OUI NON

b) sur le plan de la défense de la profession ?

OUI NON

2. Vous sentez-vous solidaire

a) des enseignants de votre secteur uniquement par exemple primaire, secondaire, etc. ?

OUI NON

b) de toutes les catégories d'enseignants ?

OUI NON

3. Pour les cantons où il n'existe pas d'action commune entre les organisations d'enseignants et celles de fonctionnaires, ressentez-vous le besoin d'une solidarité avec les fonctionnaires ?

OUI NON

4. En tant que salarié vous sentez-vous solidaire de l'ensemble des travailleurs ?

OUI NON

5. La SPR doit-elle se transformer en syndicat ?

OUI NON

6. Quant à la forme de cet éventuel syndicat, déterminez-vous selon les options suivantes :

- a) syndicat indépendant
souhaitable acceptable inacceptable
- b) syndicat affilié à l'Union syndicale suisse
souhaitable acceptable inacceptable
- c) syndicat affilié à la Confédération des syndicats chrétiens
souhaitable acceptable inacceptable

7. Pour les SP seulement

Au cas où parmi les trois possibilités ci-dessus, une majorité se dégageait en faveur de celle que vous jugez inacceptable, quelle serait votre attitude ?

a) par souci d'unité je resterais membre de la SPR

OUI NON

b) je démissionnerais de la SPR, donc de ma section cantonale.

OUI NON

8. En admettant que la SPR prenne une option syndicale à votre avis, son action s'en trouverait-elle renforcée :

a) sur le plan romand ?

OUI NON

b) sur le plan des sections cantonales ?

OUI NON

9. Sans être affilié à une centrale syndicale, accepteriez-vous que la SPR, devenue : syndicat indépendant, collabore à la défense des intérêts d'autres travailleurs organisés ?

OUI NON

10. Remarques éventuelles :

A. Faites vous partie de la

SPF OUI NON

SPG OUI NON

SPJ	OUI	NON
SPN	OUI	NON
SPVal	OUI	NON
SPV	OUI	NON

Etes-vous affilié à la SPR ?

OUI NON

B. Enseignez-vous depuis

moins de 5 ans	OUI	NON
5 à 10 ans	OUI	NON
11 à 20 ans	OUI	NON
plus de 20 ans	OUI	NON

C. Dans quelle catégorie d'âge vous trouvez-vous ?

moins de 25 ans	OUI	NON
entre 25 et 35 ans	OUI	NON
entre 35 et 50 ans	OUI	NON
plus de 50 ans.	OUI	NON

D. Enseignez-vous dans une localité de :

moins de 500 habitants	OUI	NON
500 - 1500 habitants	OUI	NON
1500 - 5000 habitants	OUI	NON
5000 - 10 000 habitants	OUI	NON
10 000 habitants et plus	OUI	NON

E. Etes-vous

un enseignant ?	OUI	NON
une enseignante ?	OUI	NON
marié ?	OUI	NON
célibataire ?	OUI	NON
veuf(ve)	OUI	NON

Publication des feuilles suivantes :

a) Récapitulation des totaux par canton et pour la SPR.

b) Pourcentage par canton et pour la SPR.

c) Récapitulation des totaux par localité, âge et sexe.

Ces tableaux suivent aux pages 26, 27, 28.

QUELQUES DONNÉES

Le sondage d'opinion indique les **tendances** suivantes sur un total de 2250 opinions exprimées :

1) la **syndicalisation est acceptée par 62 % des membres.**

1395 oui - 797 non.

2) Le **syndicat indépendant semble préféré à d'autres formes de syndicalisation.**

906 le souhaitent - 587 l'acceptent.

AU TOTAL 1493 MEMBRES ACCEPTENT UN SYNDICAT INDÉPENDANT - 342 LE REFUSENT.

3. L'**affiliation à l'USS obtient un total d'acceptants assez proche de celui du syndicat indépendant, mais recueille plus d'oppositions.**

606 le souhaitent - 646 l'acceptent.

AU TOTAL 1252 MEMBRES ACCEPTENT L'USS - 552 LA REFUSENT.

4) L'**affiliation à la CSC est refusée à une large majorité.**

101 la souhaitent - 363 l'acceptent.

AU TOTAL 464 MEMBRES ACCEPTENT LA CSC - 1176 LA REFUSENT.

L'ANALYSE PAR « ÂGE », « LOCALITÉ » ET « SEXE »

D'une façon générale les jeunes sont plus désireux d'aboutir à une syndicalisation : 68 % jusqu'à 35 ans, 57 % de 35 à 50 ans et seulement 50 % de plus de 50 ans.

Ce qui fait apparaître que la syndicalisation va dans le sens de l'avenir.

On constate également une courbe ascendante en faveur de la syndicalisation si l'on considère les localités des plus petites aux plus grandes de 57 % à 63 %.

En ce qui concerne les sexes, il y a corrélation parfaite entre l'opinion des femmes et celles des hommes.

LES REMARQUES DU QUESTIONNAIRE

(Question 10 du sondage)

Quelque quatre cents remarques ainsi que quelques lettres accompagnaient les sondages. En voici un bref résumé :

— Encouragements aux auteurs du sondage.

— Mauvaise information d'où difficulté à fixer son choix.

— Rappel de l'objet de notre tâche : la pédagogie.

— Commentaires du choix aussi bien pour que contre la syndicalisation.

— Besoin d'alliance avec des enseignants d'autres secteurs.

— Souhait d'un syndicat national des enseignants.

— Souhait d'une alliance de tous les travailleurs salariés.

— Maintien du statu quo, mais action plus vigoureuse de la SPR.

— Remarques sur la situation particulière des sections SPR (double appartenance : FMEF / SPR - SEB / SPR - VPOD / SPR) (bilinguisme). Espoir d'unification.

— Remarques positives ou négatives de la part de membres VPOD concernant ce syndicat.

— Appréciations diverses concernant l'avenir de la SPR.

— Souhaits divers qui devraient plutôt faire l'objet de propositions aux comités centraux respectifs.

PRÉVISIONS DES DÉMISSIONS POSSIBLES

Sections	Formes syndicales				Nombre de membres en 1976	Nombre de membres perdus selon les options choisies		
	Ind.	USS	CSC	Globales quest. 7b		Ind.	USS	CSC
SPF	4 %	9 %	10 %	23 %	550	22	50	55
SPG	1 %	3 %	6 %	10 %	1000	10	30	60
SPJ	2 %	4 %	9 %	15 %	1200	24	48	108
SPN	4 %	2 %	9 %	14 %	400	16	8	36
SPVal/SPR	7 %	10 %	9 %	26 %	600	42	60	54
SPV	3 %	5 %	11 %	19 %	2700	81	135	297
SPR	3 %	5 %	9 %	17 %	6450	195	331	610

SPR	Efficacité		Solidarité				Trans. en	Forme syndicale			Unité		Act. renforcée		Collabo-ration	Total des voix.																		
	Péd.	Prof.	Ens. mé- me sect.	Ens. aut- re sect.	Fonct.	Salar.		Synd.	Ind.	U.S.S	C.S.C	reste S.P.R	dem. S.P.R	Plan romand			Plan cantonal																	
Voix exprimées par section																																		
Fribourg																																		
SPF	64	98	40	113	82	53	80	78	64	72	136	32	74	91	59	34	29	28	34	54	16	38	55	168	21	40	59	85	56	67	72	75	473	
non-	7	4		12	6	5	4	10	8	4	13		9	2	8	1		3	3	1		3	4										14	
Total	71	102	40	125	88	58	84	88	72	76	149	32	83	93	67	35	29	31	37	55	16	41	59	168	21	40	59	92	59	75	68	84	74	487
Genève																																		
SPG	150	115	121	217	145	144	347	89	181	116	212	90	258	91	261	79	25	77	148	76	21	76	119	282	23	38	116	265	57	21	81	236	108	371
non-	39	53	28	64	37	40	69	29	46	41	84	15	75	23	58	18	9	18	43	13	6	18	44	1									101	
Total	189	168	149	281	182	184	316	118	227	157	356	105	333	114	239	97	34	95	191	89	27	94	223	285	23	38	116	265	57	21	81	236	108	478
Jura																																		
SPJ	110	112	79	236	87	169	284	60	160	139	289	60	288	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	338	
non-	1	1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1		1	1	
Total	110	113	79	237	87	170	284	61	161	139	289	61	288	119	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	118	339	
Neuchâtel																																		
SPN	97	119	18	119	63	113	169	34	110	93	198	24	117	23	72	81	46	180	46	19	7	47	108	73	23	32	109	199	11	180	34	180	33	222
non-	24	62	10	82	33	41	81	20	60	33	95	7	82	10	35	25	21	61	19	13	3	16	49										108	
Total	121	181	28	201	96	154	250	54	122	126	283	84	277	33	105	106	67	191	65	32	10	63	157	113	23	32	109	199	11	180	34	180	33	335
Vaud																																		
SPV	558	424	328	612	401	427	633	308	434	335	537	287	610	416	400	380	177	269	293	299	24	128	620	745	136	200	497	622	292	501	354	557	467	1032
non-	2	2		2		2		1		2	1		2																				2	
Total	560	426	330	614	403	429	635	309	436	337	539	289	612	418	402	382	177	269	293	299	24	128	620	745	136	200	497	622	292	501	354	557	467	1034
Valais																																		
SPVal	46	54	27	68	43	40	74	28	40	57	74	20	47	61	39	42	28	7	26	37	10	26	37	58	16	28	36	48	38	39	46	36	57	109
SPVal	63	32	44	43	36	41	69	21	32	40	77	17	32	32	20	16	27	6	17	37	13	10	35	29	27	33	25	34	52	25	62	21	60	104
non-	14	3	8	6	8	3	10	2	7	6	10	6	5	11	4		5	1	1	6		1	4	2	5	1	1	4	4	7	4	7	17	
Total	103	89	79	117	87	84	153	45	79	71	161	43	88	144	63	28	60	14	44	80	23	37	76	89	48	62	62	86	47	68	115	64	124	290
SPR																																		
	1085	1037	613	1981	227	943	1571	594	991	710	1614	513	1215	717	906	537	342	606	616	552	61	363	1176	1600	263	380	1050	1926	538	1181	684	1225	712	2250
Non SPR																																		
	149	155	92	208	122	134	234	84	154	126	220	47	203	122	126	60	62	89	83	71	22	48	137	32	32	35	26	194	81	167	89	135	116	353
Total																																		
	1234	1192	705	1689	1949	1074	1751	675	1145	916	1889	560	1378	919	1032	647	404	695	729	623	123	411	1213	1632	293	415	1076	1224	619	1378	720	1250	1028	2603

SPR % par section	Efficacité		Solidarité				Trans. en	Forme syndicale			Unité			Act. renforcée		Collabo- ration travail																		
	Péd.	Prof.	Ens. m. - me sect.	Ens. aut. sect.	Fonct.	Salar.		Synd.	Ind.	U.S.S	C.S.C	reste SPR	dem. SPR	Plan romand	Plan cantonal																			
	1 a	1 b	2 a	2 b	3	4	5	6 a	6 b	6 c	7 a	7 b	8 a	8 b	9																			
O	N	O	N	O	N	O	N	S	A	I	S	A	I	S	A	I	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N	O	N				
S.P. Fribourg	37	57	23	65	51	31	46	45	37	42	79	48	43	53	57	32	21	27	32	39	16	36	40	62	42	23	34	49	32	39	39	42	41	8%
S.P. Genève	40	53	33	58	39	38	67	24	99	34	73	24	70	25	67	26	9	26	49	27	7	25	64	76	6	10	47	71	16	60	22	64	29	16%
S.P. Jura	50	43	23	70	26	50	78	18	47	41	80	18	62	35	53	38	13	38	92	26	9	20	64	69	13	15	51	62	24	50	30	59	34	15%
S.P. Neuchâtel	43	52	8	88	28	50	74	15	99	41	87	11	87	10	34	47	27	62	26	14	3	27	62	76	10	14	48	88	5	79	14	79	15	10%
S.P. Vaud	59	41	32	63	39	41	66	30	92	32	71	28	59	40	58	41	16	39	91	27	3	18	57	72	13	19	48	60	28	49	34	53	59	46%
S.P. Valais	42	50	25	62	39	37	68	20	37	23	68	18	43	56	70	19	27	13	41	36	18	41	36	53	15	26	33	44	35	36	42	33	52	5%
S.P.R.	48	46	27	66	37	42	67	26	44	35	75	23	62	35	56	37	17	38	90	27	6	23	57	71	12	17	47	64	24	52	30	57	35	100%
Non SPR	42	49	26	59	35	37	66	24	44	36	74	13	58	35	53	31	23	38	43	26	9	25	51	9	9	10	7	55	22	47	25	50	33	14%
Total	47	46	27	65	36	41	67	26	44	35	76	22	61	35	56	36	18	38	41	28	7	23	54	63	11	16	41	62	24	52	30	56	35	

SPR % par groupe		Efficacité		Solidarité				Trans. en		Forme syndicale			Unité		Act. renforcée		Collabo- ration		% par catégorie																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
		Péd.	Prof.	Ens. mè- me sect	Ens. aut- sect.	Fonct.	Salar.	Synd.	Ind.	U.S.S	C.S.C	reste SPR	dem. SPR	Plan romand	Plan cantonal	travail																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
1 a		1 b		2 a		2 b		3		4		5		6 a		6 b		6 c		7 a		7 b		8 a		8 b		9																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
O		N		O		N		O		N		O		N		S		A		I		S		A		I		O		N		O		N		O		N		O		N																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
- 500	51	45	29	61	45	36	57	36	41	34	79	19	57	41	57	32	18	36	36	31	7	28	51	72	10	15	49	60	24	47	33	56	31																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

REMARQUE RÉJOUISSANTE

Le faible taux de démissions quelle que soit la solution choisie aussi bien au niveau des diverses sections qu'au niveau de la SPR (au maximum 11 %).

REMARQUE MOINS RÉJOUISSANTE

Pour peu que l'on opte pour l'une des

trois voies syndicales proposées certains cantons (Fribourg et Valais) seront plus durement affectés que d'autres. Il est à noter également que la SPN a déjà payé un lourd tribut puisque 250 enseignants environ ont quitté ses rangs pour adhérer à la seule VPOD.

N. B. Nous n'avons pas pu calculer

le nombre de démissionnaires au cas où le statu quo serait maintenu. Le pourcentage global des démissions (quest. 7b) a été distribué selon les possibilités jugées inacceptables (quest. 6, a, b, c, 1).

(Le nombre de membres pour 1976 est donné sous toute réserve.)

Chapitre 3 – Avantages et inconvénients d'une orientation syndicale

Entretiens

La commission a eu des entretiens :

- 1) le 25 juin avec M. Clivaz, de l'Union syndicale suisse ;
- 2) le 16 juin avec MM. Matthey, Gugiari et Clément représentant la Confédération romande du travail (CRT) ;
- 3) le 16 juin également avec M. Nicotier, représentant la Fédération romande des employés.

USS

Ses statuts, ses buts sont :

- a) développer les droits démocratiques et les libertés du peuple ;
- b) assurer le plein emploi et l'élévation des niveaux de vie ;
- c) promouvoir l'expansion de l'économie nationale, particulièrement de l'économie collective ;
- d) développer le droit du travail en général et notamment la politique des conventions collectives ;
- e) développer la législation sociale et la protection des travailleurs ;
- f) entretenir les relations syndicales internationales.

Chaque fédération a un représentant au comité syndical composé de 21 membres. Les fédérations versent annuellement Fr. 6.— par membres à l'USS.

A la question : « La SPR pourrait-elle envisager une affiliation directe à l'USS ou se verrait-elle contrainte d'adhérer à la VPOD ? », M. Clivaz a répondu : « Il n'existe aucune objection de principe de l'USS à l'affiliation directe de la SPR ».

On constate ainsi une évolution depuis les déclarations de M. Guido Nobel qui, le 26 février 1975, écrivait à M. J.-J. Maspéro : « Une éventuelle affiliation directe de votre société pédagogique à l'USS ne nous paraît pas possible pour l'instant, la VPOD seule étant compétente en la matière ».

Remarquons que depuis cette déclaration une nouvelle fédération, le Syndicat des mass media est entré directement à l'USS.

VPOD

La VPOD est le syndicat des ouvriers, employés et fonctionnaires des communes, des cantons et de la Confédération (40 000 membres). Elle a pour buts :

- de défendre et de promouvoir les intérêts sociaux, économiques professionnels et culturels de ses membres ;
- de soutenir les efforts en vue de défendre et de développer l'économie collective.

Les cotisations sont fixées par le Congrès pour lequel chaque section a droit à 1 délégué par 300 membres (les enseignants auraient ainsi une vingtaine de délégués sur un total de 150).

CSC (Confédération des syndicats chrétiens)

(Environ 100 000 membres)

Les sections romandes sont regroupées dans la Confédération romande du travail, dite CRT.

Son programme est basé sur une analyse de la société. Or, d'après la CRT, le monde se trouve aujourd'hui dans une situation d'aliénation et d'injustice. Il est confronté à des problèmes majeurs tels : l'accroissement du chômage, la mise en marge de la classe ouvrière par rapport à la culture, etc. Les organismes en place sont impuissants à trouver des réponses. Il est donc urgent d'édifier une société nouvelle. Les bases doivent être élaborées par les travailleurs eux-mêmes. Il faut instaurer progressivement l'autogestion dans l'économie et la société entière, promouvoir une révolution culturelle permanente. Il convient donc, selon la CRT, de restructurer le mouvement syndical. Elle va porter ses efforts sur la formation et l'information syndicales, sur l'organisation des travailleurs à l'intérieur de l'entreprise (lieu de travail), sur la démocratie (ou la démocratisation ?) des syndicats. Le programme syndical de la CRT est très précis :

- Horaire de 40 heures sur 5 jours de travail, sans diminution de salaires, ni augmentation des rythmes.

— Lutte contre le démantèlement de la sécurité sociale.

- Abaissement de l'âge de la retraite.
- Amélioration des rentes.
- Obtention des droits syndicaux dans l'entreprise.

L'USS et la CSC, pour ne citer que ces deux associations syndicales, représentent un poids non négligeable. Elles constituent ce qu'il est convenu d'appeler « des groupes de pression » que l'on consulte — officieusement sinon officiellement — lors de choix ou de décisions à prendre au niveau national et/ou au niveau cantonal, au même titre que le VORORT (syndicats patronaux) ou la Banque Nationale.

Relevons encore que chaque fédération est autonome sur le plan cantonal et qu'elle dispose ainsi d'une marge de manœuvre suffisante pour avoir une action efficace et rapide. Par exemple, l'association faitière peut convenir de conditions minimales et passer contrat dans ce sens avec le patronat mais la section cantonale est libre d'adapter ce contrat aux conditions locales en demandant des prestations plus favorables.

ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES INDÉPENDANTES

Citons par exemple : la **Fédération romande des employés** (25 000 membres).

Elle groupe une dizaine d'associations, dont les principales sont la Société des jeunes commerçants, l'Association des commis de Genève et l'Union commerciale de Neuchâtel.

Chaque société garde une liberté d'action complète.

La fédération ne représente pas de revendications salariales, mais poursuit cependant ses efforts pour une amélioration de la loi fédérale sur le travail. Le comité compte un délégué par société. Les contributions sont proportionnelles au nombre des membres.

Statu quo... ?

A l'heure présente, la SPR mène une action spécifiquement pédagogique et

laisse sur le plan syndical la liberté à ses sections. Chacune d'entre elles peut ainsi s'organiser comme elle l'entend, faire partie de la fédération de son choix et engager le dialogue avec ses propres autorités. L'autonomie cantonale est ainsi respectée.

Le moment n'est-il pas venu de franchir une étape, de présenter un front uni à nos interlocuteurs qui ont déjà groupé leurs forces (Conférence intercantonale des chefs des Départements de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin).

La syndicalisation permettrait à la SPR de faire pression sur les gouvernements pour obtenir en même temps dans tous les cantons la réalisation de telle ou telle de ses revendications. Elle nous donnerait l'espoir de sortir de notre cadre cantonal et romand, d'essayer de nous inscrire par une philosophie et une doctrine dans le monde qui est le nôtre et où nous avons des choses à dire. (Voir page 23, citation du rapport SPR : « Ecole, perspectives nouvelles ».) Nous pourrions plus facilement avoir des échanges avec d'autres groupes, partis politiques dans leur ensemble, mass media, autres associations professionnelles et syndicales, même et surtout en dehors de l'enseignement.

Trois possibilités

AFFILIATION A L'USS

Cette solution nous permettrait d'être associé à la plus grande centrale syndicale suisse. Nos conceptions de l'enseignement et de l'éducation, nos revendications matérielles pourraient être largement diffusées et soutenues par cet important groupe de pression. Nous aurions la possibilité de nouer des liens avec de larges milieux de la population. Nous conserverions notre liberté d'action et le droit d'entretenir des rapports avec d'autres associations d'enseignants. La charge financière serait modeste.

Une affiliation directe à l'USS nous paraît de loin préférable à un rattachement à la VPOD.

La VPOD requiert en effet une adhésion au niveau cantonal. La SPR ne pourrait en être qu'une sorte de sous-fédération régionale qui perdrait une part importante de son autonomie. Cette affiliation ne permettrait pas de régler les problèmes pédagogiques par le canal ordinaire de la VPOD. Les frais inhérents à cette activité seraient à notre charge et les cotisations en seraient fortement majorées.

La principale objection à l'adhésion à l'USS est le **risque d'effritement** de la SPR, qui serait d'ailleurs plus manifeste dans certaines sections que dans d'autres.

AFFILIATION A LA CSC (CRT)

Les arguments favorables à cette affiliation nous semblent être très voisins de ceux en faveur de l'USS.

Le refus massif de nos collègues lors du sondage s'explique sans doute par la méconnaissance de ce syndicat. Pour certains la CSC garde l'image d'un syndicat conservateur chrétien. Pour d'autres, au contraire, la CSC à travers la CRT est un syndicat qui vise à une transformation profonde de la société actuelle. Il nous semble que cette solution est la seule qui présente **un risque sérieux d'éclatement de la SPR.**

FORMATION D'UN SYNDICAT INDÉPENDANT

Cette solution a obtenu le plus de voix lors du sondage.

Elle aurait l'avantage de **maintenir la cohésion de la SPR** et de lui garantir une grande liberté en face des autres syndicats et des partis politiques. Son principal inconvénient est qu'actuellement un syndicat indépendant de 7000 membres n'a pas une audience considérable. Et de plus l'esprit syndical ne peut se manifester que par la coopération et l'adhésion à un même courant de pensée socio-économique plus vaste.

Peut-on alors envisager une fédération suisse des enseignants, sous une forme syndicale ?

Il ne semble pas. Actuellement, la Suisse alémanique est moins sensibilisée à ce problème, un temps trop long à notre sens, est nécessaire pour créer un syndicat d'enseignants à l'échelle suisse. Cependant, il peut être envisagé à long terme.

Quelle orientation syndicale, la SPR est-elle en mesure d'envisager ?

Il ressort de notre sondage que la SPR telle qu'elle fonctionne actuellement ne donne plus totalement satisfaction à ses membres. En effet, les collègues qui jugent l'efficacité de la SPR suffisante sur le plan pédagogique sont à peine plus nombreux que les autres :

1085 réponses « suffisant » - 1037 réponses « insuffisant ».

Par contre, ceux qui pensent qu'elle est efficace sur le plan professionnel ne sont que :

613 à répondre « suffisant » contre 1481 à répondre « insuffisant ».

En ce qui concerne ces 2 résultats

(question 1) nous ne sommes pas surpris que le manque d'efficacité de la SPR dans le domaine de la défense des intérêts professionnels soit largement affirmé (66 % des réponses).

La très faible différence majorisant ceux qui reconnaissent à la SPR une efficacité sur le plan pédagogique (2 %) **est inattendue et surprenante.**

Cette situation montre clairement que la SPR actuelle ne possède plus aux yeux de ses membres, quelles qu'en soient les raisons, l'efficacité pédagogique qui représente **sa détermination de base.**

Parallèlement, elle ne possède pas d'efficacité sur le plan de la défense de la profession.

Il nous semble **nécessaire et urgent** de tout mettre en œuvre pour changer cette situation, en modifiant profondément les structures actuelles de la SPR.

Cette étude ne concerne que les réponses de membres SPR.

SOLIDARITÉ

(Résultats du sondage questions 2 - 3 - 4)

Dès l'instant où il s'agit d'élaborer de nouvelles structures pour une SPR plus cohérente il est intéressant de savoir comment les collègues se situent les uns par rapport aux autres pour un même secteur d'enseignement ou un secteur différent, pour un même degré ou un degré différent, face aux corps des fonctionnaires ainsi qu'à l'ensemble des travailleurs.

« Le sondage continue à être surprenant »

Les enseignants ne se sentent pas solidaires uniquement des collègues du même secteur (923 contre 827).

La solidarité apparaît nettement pour les enseignants d'un autre secteur (1517 contre 591).

Elle diminue quelque peu vis-à-vis des fonctionnaires (991 contre 790). Par contre, **fait extrêmement réjouissant, la solidarité s'affirme** au point d'atteindre les chiffres les plus élevés de cette quadruple question **lorsqu'elle concerne l'ensemble des travailleurs** (1689 contre 513).

Si les réponses à la question 1 du sondage nous obligent à rechercher de nouvelles solutions, les réponses aux questions 2 - 3 - 4 nous permettent d'entrevoir dans quelle direction ces solutions doivent être recherchées.

En bref, nous constatons que les membres de notre association ne se sentent pas solidaires « uniquement » des enseignants de leur secteur, mais qu'ils attachent une importance croissante à cette solidarité dès qu'elle touche en premier lieu les autres fonctionnaires, puis les enseignants d'un autre secteur et finalement l'ensemble des travailleurs.

Cette position déterminée montre clairement que nos collègues attachent plus d'importance à une large ouverture aux problèmes qui touchent le monde des travailleurs, dans lequel ils se sentent impliqués, sans toutefois négliger les secteurs plus proches.

Cette analyse qui peut, à première vue, paraître contradictoire est néanmoins confirmée par les réponses faites à la question 5 (transformation en syndicat) où 1395 collègues contre 797 souhaitent voir notre association se transformer en syndicat.

Il convient de définir toujours en fonction de notre sondage, quelle forme de syndicalisme est souhaitée par la majorité des répondants et acceptée par la minorité de ceux qui, tout en suggérant une autre option, considéreraient comme acceptable l'option de la majorité.

En nous référant aux données du chapitre 2 et en procédant par élimination successive nous devons tout d'abord constater que l'adhésion à la CSC n'est pas envisageable (1176 opposés).

Par contre, AVEC UNE FAIBLE DIFFÉRENCE en faveur du second, un syndicat rattaché à l'USS (552 opposés) ou un syndicat indépendant (342 opposés) sont les options correspondant le mieux aux aspirations des membres.

Quels sont les risques

En évaluant les risques d'éclatement de la SPR, il ne faudrait pas minimiser les risques d'effritement que le maintien du statu quo entraînerait.

En effet, des groupes considérés comme plus actifs que les SP ou la SPR (certains syndicats) grignoteraient nos effectifs ou attireraient chez eux bon nombre d'enseignants non satisfaits par nos options fondamentales. Sans compter ceux de nos collègues qui ne sachant pas à quel groupe s'affilier resteraient dans l'expectative.

Compte tenu de la diversité confessionnelle de la Suisse romande, compte tenu du rattachement sur le plan national de la CSC à l'aile conservatrice des partis politiques suisses, et malgré l'analyse progressiste présentée aux membres de la commission ON par le secrétaire de la CRT (frange romande de la CSC) qui a su admirablement présenter la dynamique activité de son groupe, une affiliation à un syndicat de cette tendance entraînerait très certainement un éclatement complet de la SPR.

L'appartenance à un syndicat affilié à l'USS, satisfait et est admise diversement par les sections cantonales. Le total des membres qui acceptent cette option est légèrement inférieur à celui acceptant le syndicat indépendant.

Sur le plan romand le risque d'éclatement est faible et ne se concrétiserait réellement qu'au niveau des sections. Il est permis de penser que les démissions seraient compensées par l'adhésion de nouveaux membres motivés par cette option syndicale (voir les réponses aux questions 5 et 6 et de non-membres).

Selon le sondage, l'étude et la création d'un syndicat indépendant représentent indiscutablement l'option la plus souhaitée par les membres de la SPR.

De même que pour l'option précédente, le risque d'éclatement est faible et ne se situerait qu'au niveau des sections.

En conséquence, il est possible de définir les grandes lignes suivantes :

Syndicalisation

- Ouverture aux problèmes extérieurs.
- Solidarité envers les autres groupes et l'ensemble du monde du travail.
- Force et action renforcée sur tout ce qui touche à la pédagogie, au statut de l'enseignant et aux conditions de travail.

Structures actuelles

- Fermeture sur nous-mêmes.
- Cloisonnement par sections.
- Effritement ou éclatement des SP.
- Risques : d'affaiblissement de la SPR ; de n'être plus représentatifs ; de ne plus pouvoir élaborer l'avenir ; de ne pas avoir d'actions cohérentes.
- Adhésion d'enseignants à des groupes extérieurs.
- Perte de temps.

Conclusions

Le statu quo nous apparaît comme une situation dangereuse ; on perçoit déjà ici et là au sein de nos sections des signes d'impatience, certaines SP sont constituées ou s'apprentent à se constituer en syndicat. On pourrait envisager que chaque canton ait : un syndicat autonome ou affilié à la CSC ou à la VPOD, ou encore rattaché uniquement à un groupement non syndiqué de fonctionnaires. A la limite, un canton pourrait réunir ces quatre possibilités.

Cette diversification ne saurait être envisagée pour la SPR qui doit être un symbole d'union.

Déjà le canton de Neuchâtel comporte deux syndicats d'enseignants primaires : l'un rattaché à la VPOD (le SNEPP-VPOD), l'autre (le SAE-SPN) autonome et constituant l'une des sections SPR. Les membres SPVal ne sont pas automatiquement membres de la SPR mais sont tous rattachés à leur fédération cantonale

de fonctionnaires (la FMEF). Les sections de Genève et de Vaud ont en leur sein des membres VPOD qui risquent à plus ou moins long terme de former dissidence. Les collègues bernois de langue française sont dans une situation transitoire difficile. Les Jurassiens tentent de former un syndicat. Les collègues fribourgeois de langue française sont liés organiquement pour la défense de leurs intérêts à leurs collègues de langue allemande et aux fonctionnaires de leur canton. **Il devient donc urgent de clarifier ces situations et d'adopter une solution romande.**

Le choix net et clair de la majorité de nos membres pour une syndicalisation retient toute l'attention de la commission ON.

Elle y voit la volonté de nos collègues non seulement de dynamiser notre association mais encore de collaborer avec d'autres catégories de salariés.

Comme la commission des structures, mais avec chiffres à l'appui, nous laissons de côté l'une des solutions possibles, celle de l'adhésion de la SPR à la CSC, puisque cette solution n'a pas retenu l'attention d'un nombre suffisamment grand de membres.

Comme le révèle le sondage d'opinion, plus de 1250 sur 2250 acceptent un rattachement à l'Union syndicale suisse. Nous sommes convaincus cependant que le rattachement à l'USS par le canal de la VPOD serait néfaste. Par contre et à l'instar du Syndicat des mass media, la SPR en adhérant directement à l'USS et devenant l'une de ses fédérations, ne perdrait rien de son originalité, de son identité personnelle et pourrait poursuivre librement les actions qui font l'objet de ses préoccupations. Elle gagnerait en audience sur le plan national, aurait de fortes chances de voir d'autres catégories d'enseignants se joindre à elle et bénéficierait du poids d'un des seuls groupements suffisamment puissants pour défendre et représenter les salariés que nous sommes.

Les risques d'éclatement, d'effritement et de grignotement de la SPR sont infiniment plus probables si l'on garde le statu quo que dans le cas contraire.

(fin en page suivante)



LA SOLUTION QUI A OBTENU LE PLUS DE VOIX EST LA SYNDICALISATION INDÉPENDANTE. IL APPARTIENDRA A CHACUN D'ÉLABORER CE SYNDICAT INDÉPENDANT ET DE FAIRE EN SORTE QU'IL SOIT EFFICACE, VOIRE DE DÉPASSER CE STADE.

IL NE FAUT PAS SE LEURRER :

Tant que nous ne serons pas associés aux autres mouvements de salariés ; tant que nous n'aurons pas regroupé les enseignants de tous les degrés, du jardin d'enfants à l'université en un vaste syndicat national ;

NOTRE AUDIENCE RESTERA FAIBLE ;

(même si une doctrine syndicale est clairement définie et si des actions constructives sont menées à bien).

IL FAUT DONC QUE LE DYNAMISME L'EMPORTE SUR LE STATISME.

CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION SPR

Aimez-vous Bach ?

Question stupide ! Comment pourrait-on ne pas aimer Bach ?

Bien sûr, on peut préférer Brahms, Beethoven ou Mozart.

Mais qui oserait proclamer son aversion pour l'un ou l'autre, sinon par snobisme ?

Il n'empêche que dans la plupart des familles, on tourne le bouton de la radio dès qu'est annoncé un concert classique. La musique classique est une musique de classe quoi qu'on en dise. Elle est réservée à une minorité, une minorité dont on dit volontiers qu'elle est l'élite cultivée. Une minorité qui est d'ailleurs la même que celle qui a accédé à l'université ou qui aurait pu y accéder.

Il y a, c'est évident, des exceptions.

Grosso modo, la corrélation entre scolarité prolongée et « culture » musicale existe bien.

Oserait-on alors en déduire que les aptitudes intellectuelles reconnues par l'école sont les clés du royaume de la musique ? Osé, en effet ! et pas très rationnel, du moins à première vue.

L'école jouerait-elle donc un rôle dans cette autre forme de ségrégation élitique ? Pas sûr ! La question mériterait qu'on y regarde d'un peu plus près, quoique nous soyons d'avance d'accord avec ceux qui estiment que Bach n'est pas indispensable pour vivre, surtout lorsqu'on a une vie d'ouvrier d'usine, de vendeuse à la Migros ou de conducteur de bus.

Nous ne croyons pas à la responsabilité de l'école ; elle n'est pas la cause des inégalités qui sont probablement d'ordre socio-culturel, donc plus profondes.

En revanche, nous croyons qu'elle ne cherche, comme dans d'autres domaines d'ailleurs, que très timidement une réelle démocratisation de la musique.

Aimer Bach ? Ce n'est pas indispensable ! Cela serait bien pourtant d'offrir à chacun le moyen de pouvoir être touché une fois au moins par sa musique.

Nous ne croyons pas, pourtant, que l'écoute, en classe, d'un concerto, d'une fugue ou d'un fragment d'oratorio une ou deux fois l'an soit un moyen pédagogique efficace même lorsque, nous dirions surtout lorsque des explications savantes l'accompagnent. Ce n'est pas en procédant à une analyse des variations, à une recherche du thème que se déclencheront les processus émotionnels qui donneront le goût de la musique. Ce n'est pas davantage en passant systématiquement, chronologiquement en revue les grands compositeurs du passé.

En fait, nous ne savons rien de ce qui peut rendre sensible à la musique. Nous doutons même qu'une didactique — à supposer qu'on veuille bien faire un peu plus de place à la musique dans nos écoles — puisse s'élaborer dans ce domaine. Serait-elle possible qu'elle serait fondée sur les expériences vécues par quelque « happy few » de l'élite culturelle qui fréquente les concerts : elle n'apporterait pas grand-chose aux enfants de la masse.

Pour eux tout reste à inventer !

Parce que de deux choses l'une : ou bien Bach et ses pairs font partie de la culture au sens large et dans ce cas leur musique doit être mise à la portée de tout un chacun, ou bien ils ne concernent qu'une minorité privilégiée et alors il faut cesser à l'école de proclamer la prééminence de la musique classique, de faire comme si elle seule était valable. En ce cas, il conviendrait résolument de la laisser de côté, de la réserver à quelques mélomanes avertis, un peu comme on laisse le sanscrit à quelques érudits passionnés.

Bertrand de la Bielle

Divers

CDIP

COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Communiqué

Répondant à l'invitation de la commission pédagogique de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, 75 représentants de l'instruction publique, délégués par vingt-trois départements cantonaux, par des associations suisses d'enseignants et des instituts de recherche pédagogique se sont rencontrés à Interlaken pour une session de travail qui a duré du 16 au 18 septembre 1976. L'initiative de cette rencontre a été prise parce qu'à l'heure actuelle, un assez grand nombre de cantons projettent ou ont déjà mis au point de nouveaux plans d'études : un échange d'informations s'imposait dans ce domaine. De plus, le Concordat intercantonal fait obligation à la Conférence suisse des DIP de préparer des recommandations pour une coordination au moyen de plans d'études-cadres intercantonaux.

Les débats d'Interlaken ont porté moins sur les contenus que sur les types et les procédés d'élaboration et sur la forme des plans d'études : quels objectifs un plan d'étude doit-il atteindre ? quels types de plans faut-il envisager ? quelle est, dans l'élaboration d'un plan d'études, la part des enseignants ? et quelle est la part des chercheurs ? quels développements peut-on concevoir ? Tout au long de la session, les participants ont examiné, avec une attention particulière, les possibilités d'une coopération intercantonale : celle-ci a fait même l'objet d'un « jeu » de simulation, qui s'est révélé à la fois très astreignant et très instructif pour tous les participants.

Les conclusions de la session d'Interlaken seront publiées dans un bulletin d'information que le secrétariat général de la Conférence suisse des DIP projette pour le printemps 1977. Cette publication contiendra aussi une étude comparative des plans d'études actuellement appliqués en Suisse.

Assemblée des délégués de KOSLO : Jean John président

C'est avec joie que la SPR voit son « ancien » président accéder à la plus haute fonction au sein du comité de la Société faîtière des associations suisses d'enseignants : notre collègue Jean John assumera la présidence de KOSLO pour ces trois prochaines années, soit de 1977 à 1979. C'est avec fierté que l'un des cinq délégués de la SPR auprès de KOSLO rappelle que notre collègue est membre de la section neuchâteloise de la SPR depuis de nombreuses années et fut président de notre « faîtière romande » de 1966 à 1969.

Jean John est membre du comité de KOSLO depuis 1970, date de sa fondation.

Coïncidence ? Hasard ? Jean John présidait la SPR au moment où les thèses préconisant la promotion de l'éducation permanente des enseignants prenaient forme peu à peu pour aboutir au rapport du Congrès de La Chaux-de-Fonds de 1970. Et Jean John présidera KOSLO en 1977, année Education permanente cantonale et en 1978 — année du prochain congrès — mais aussi année Education permanente romande.

Jean John a accepté que nous reproduisions dans les colonnes de l'« Educateur » le texte de son discours « inaugural ». Le voici.

Un délégué SPR à KOSLO : J.-P. Buri.

Je vous remercie très vivement de la confiance que vous me témoignez en m'élisant à la présidence de notre association faîtière. Ma gratitude va également au Bureau exécutif de la KOSLO et à la SPR qui ont bien voulu soutenir ma candidature. Ce n'est pas sans appréhension toutefois que j'accepte cette lourde charge. J'ai pu en effet me rendre compte pendant les quelques années passées au Comité directeur des difficultés qui attendent une association faîtière comme la KOSLO.

Celle-ci, après l'euphorie qui a suivi sa création s'est rapidement heurtée à toute une série de problèmes aussi ardues les uns que les autres.

Les enseignants de la base se sentent encore peu concernés, ils ne connaissent souvent la KOSLO que très vaguement et les dirigeants d'associations, qui devraient être les courroies de transmission dans les deux sens, sont la plupart du temps surchargés et ne disposent que d'une disponibilité restreinte pour cette tâche supplémentaire. Les autorités cantonales et fédérales n'étaient-elles pas tentées de n'accorder qu'au compte-goutte leur confiance à une nouvelle association d'enseignants (une de plus...).

Tout était à créer, tout était à établir : les statuts, les contacts, les procédures, la façon de vivre, à la fois ensemble et séparés, car il fallait concilier l'indépendance nécessaire et légitime des associations-membres avec les servitudes d'un certain centralisme.

Je désire adresser un vibrant hommage à mes deux prédécesseurs qui ont réussi cette gageure : en quelques années, chacun à leur façon, avec leur tempérament propre, ils ont fait de la KOSLO une

dame respectable et respectée, qui a ses entrées un peu partout et, ne lui en déplaise, a pris bien du poids.

Hans Bähler, c'est l'énergie du montagnard glaronnais qui a tendance à se ruer sur l'ennemi, au premier rang, la hache brandie, mais qui sait canaliser cette énergie, qui sait la conditionner, la diriger grâce à une volonté à toute épreuve, une force de caractère bien trempé. Il pouvait de plus baser son action sur les innombrables contacts qu'il a su nouer tant en Suisse qu'à l'étranger.

Max Huld, c'est lui, la finesse bâloise alliée à la diplomatie soleuroise. Il n'est pas de Bâle-Campagne pour rien. Son sens politique acquis par une formation de militant actif et décidé, ensuite par la connaissance intime des problèmes qu'amène forcément l'activité d'un élu, d'un responsable, lui a permis de faire merveille. Guidés tous deux par un idéalisme de haute portée, par un sens du devoir sans faille, mais sachant faire preuve aussi du réalisme indispensable, ce qu'ils ont réalisé en si peu de temps est remarquable. Qu'ils soient, encore une fois, chaleureusement remerciés et félicités.

Aussi mon ambition première est-elle de poursuivre sur leur lancée, de tenter de maintenir les acquis qu'ils ont su obtenir et de ne pas compromettre le délicat équilibre qu'ils ont su établir. Cela me paraît être déjà une tâche considérable.

N'oublions pas que la raison d'être de KOSLO est de défendre l'enseignant, sa dignité, sa condition de vie, son statut. Ce rôle a toujours été difficile, il l'est plus encore aujourd'hui, en période de récession économique. Les forces conservatrices, opposées à tout changement, à

toute évolution, processus qu'ils considèrent comme une atteinte à leurs privilèges, à leurs droits de possédants, sentent le moment favorable pour tenter de reprendre le peu qu'ils ont dû concéder, pour faire payer très cher les frayeurs qu'ils ont peut-être pu ressentir à certains moments. Moins les enseignants seront engagés plus ils se sentiront hésitants, voire perdus et plus la tâche de ces milieux conservateurs sera facile. Ils s'efforceront, par des lignes directrices officielles ou plus sournoisement par des mesures passant presque inaperçues, de nous faire rentrer dans ce qu'ils pensent être notre rang. Nous devons être donc particulièrement vigilants, prêts à réagir vigoureusement. Malgré tout, je demeure résolument optimiste, par tempérament mais aussi par réflexion. Si l'œuvre qui nous attend est ardue, je sais pouvoir compter sur votre appui à tous, sur l'aide efficace de l'équipe qui a bien voulu accepter de m'épauler durant ces trois prochaines années, sur les conseils précieux du Dr Max Huld dont la présence à nos côtés est un gage de continuité et d'assurance. A ce propos, qu'il me soit permis de remercier également la SSPES qui nous a assuré cette précieuse collaboration.

Ensemble, il nous faudra lutter pour améliorer l'image de marque de KOSLO, pour la faire connaître jusque dans les points les plus reculés, pour la faire entendre partout où nous l'estimerons indispensable.

Un premier moyen me paraît s'imposer : vouer d'avantage de temps et de moyens aux relations publiques, nommer, s'il le faut, un répondant, une sorte de diplomate, de chargé des affaires publiques, tout entier voué à cette tâche. Sans oublier les contacts avec la presse, cette quatrième force qui serait peut-être prête à nous aider si nous lui donnions les informations nécessaires. Je n'oublie pas évidemment que cela implique des moyens considérables, mais ici je vous dirai : « A vous de jouer. »

Jean John termina son discours par quelques paroles en allemand. Les voici :

« Meine Damen und Herren, liebe Kollegen !

Erlauben Sie mir, zum Schluss, einige Wörter auf Deutsch zu sagen. Nicht dass ich möchte, das wenig, das ich gesagt habe, übersetzen Sie wissen, ich war und ich bin niemals für unnützliche Arbeit. Nein. Bis jetzt habe ich niemals auf die französische Sprache verzichtet. Ich fühlte mich immer als Delegierte der SPR und weiter der Westschweiz. Als solcher war es meine Pflicht die Sprache der

Minderheit zu verwenden. Dem Präsident der KOSLO aber, ist er nicht ganz ähnlich: er muss die ganze Lehrerkraft vertreten. Sodass er vielleicht manchmal auch die Sprache der grossen Mehrheit brauchen soll, auch wenn er sie nicht so ganz gut beherrscht. Ich danke Ihnen sehr für Ihre Aufmerksamkeit. »

* * *

Notre collègue Max Huldi prononça également une allocution, un discours d'adieu. Il a résumé vers la fin de son analyse l'essentiel de son rapport de fin d'activité: il propose quatre points, quatre réactions possibles dans la période de récession que nous traversons:

— De la satisfaction: elle serait le résultat de la tendance à corriger la trajectoire de tous ceux qui observaient une grande méfiance vis-à-vis de toute nouveauté, de tout changement; elle résulterait aussi de l'attitude de tous ceux qui ont ressenti les effets négatifs de la haute conjoncture avant toute chose. Ces derniers estiment la situation actuelle comme assainie, le monde serait de nouveau dans une situation... normale.

— Une certaine déception... rancuneuse: elle serait l'expression des profondes désillusions ressenties par tous ceux qui fondaient de grands espoirs dans les projets élaborés il y a quelque temps déjà; l'aboutissement de ces projets semble être reporté bien loin dans les temps à venir.

— De la résignation: elle serait l'expression de la peur chez tous ceux qui ressentent la faiblesse de leurs moyens d'intervention, le sentiment d'une certaine impuissance causée par le fait que leur force ne leur permet pas d'aller plus loin... On s'accommode. Qui s'accommode se retire de toute fonction où sa responsabilité peut être mise à l'épreuve.

Je ressens combien cet état d'esprit résigné est répandu dans le corps enseignant.

— Il existe aussi une autre attitude face à ce « retour de manivelle »: une réflexion personnelle renforçant notre esprit de lutte. Elle serait non seulement une excellente expression de notre espoir, une tentative de ne pas simplement réagir positivement ou négativement pour ou contre les temps que nous vivons, mais aussi une remise en question du sens de notre engagement d'enseignant et de lutte pour ce qui a été reconnu comme étant juste.

*Dr Max Huldi
(traduction: J.-P. Buri).*

Activité au Comité cantonal

DE SEPTEMBRE A DÉCEMBRE 1976

Avant même la fin des vacances, votre **président Alain Künzi** et certains membres du comité cantonal ont repris leur activité. C'est le 23 août, en effet, que le chef du DIP donnait une conférence de presse relative à **la nouvelle formation des maîtres**, projet de modification de loi figurant à l'ordre du jour de la session de septembre du Grand Conseil. Il fallait donc que nos collègues soient rapidement et exactement informés.

Ce qui fut fait dans l'« Educateur » du 27 août déjà, date à laquelle paraissaient aussi le programme du **4^e Congrès culturel SPV à Eclépens** ainsi que celui du **18^e Séminaire de Crêt Bérard**. Pendant ce temps, nous adressions à chacun de vous notre bulletin « **informations-documents** » précieuse source de renseignements.

Les vacances scolaires sont donc déjà oubliées lorsque le CC « au complet » se réunit le 6 septembre pour affronter les tâches suivantes:

1. Examens et solutions à trouver aux problèmes personnels de nos collègues.
2. Examens et solutions à trouver aux problèmes posés par **la rénovation de l'immeuble des Allinges**. Je vous fais grâce des détails mais pensez à ce qu'a pu être et est encore le travail de Paul Nicod et de sa secrétaire dans ce bruit et cette poussière! (votre comité avait « la chance » de se réunir dans les auberges de la banlieue lausannoise).
3. Préparation des assemblées, congrès, entrevues, commissions, représentations de toutes sortes auxquels le CC a dû et devra participer, à savoir:

A) SECTIONS SPV:

Les membres du CC ont pu se rendre dans la plupart des sections pour leur assemblée d'automne.

B) ASSOCIATIONS SPV:

Le CC était également représenté lors des réunions suivantes:

AVEPS (Association vaudoise d'éducation physique scolaire).

AVMTA (Association vaudoise des maîtresses de travaux à l'aiguille).

AVMD (Association vaudoise des maîtres de classes de développement).

AVMCO (Association vaudoise des maîtres de classes à options).

AMESEV (Association vaudoise des maîtresses enfantines et semi-enfantines).

AVMCS (Association vaudoise des maîtres de classes supérieurs).

AVMEM (Association vaudoise des maîtresses ménagères).

AVMES (Association vaudoise des maîtres de l'enseignement spécialisé).

C) ASSEMBLÉES PÉDAGOGIQUES

Elles concernaient plus particulièrement:

La réforme: La question a d'abord été débattue par nos représentants à la Commission consultative de l'enseignement. L'assemblée des délégués SPV y a ensuite consacré la plus grande partie de ses débats lors de sa session d'automne qui fut suivie d'une réunion avec nos collègues-députés et d'une information à la presse.

CIRCE II: Plusieurs programmes ont été discutés par notre commission pédagogique qui s'est réunie à plusieurs reprises. Certains ont été renvoyés pour une nouvelle étude (simplification et application par des « généralistes » notamment): géographie, sciences, histoire et ACM.

CIRCE III: Une réaction très vive de SPR (provoquée par une sous-représentation et un mandat trop « spécial ») a été souhaitée par votre comité. Entendu, le problème sera repris sur de meilleures bases.

Formation des maîtres: Divers problèmes ont précédé la décision du Grand Conseil. D'autres l'ont suivie et continueront à la suivre. Heureusement, nous y sommes concernés soit par d'anciennes, soit par de nouvelles commissions.

Fichier préscolaire: Les problèmes ont été abordés à trop de reprises tant sur le plan SPV que SPR. Ils ont finalement débouché sur un renvoi de forme à la Commission de rédaction.

Groupe de soutien à la réforme, de Vevey: nouvel essor de ce groupe SPV grâce au dynamisme d'un jeune comité. Félicitations mais double mise en garde: **ce groupe doit être SPV et en aucun cas manœuvré par un autre groupe, officiellement ou officieusement.**

Divers: le problème des congés péda-

gogiques a été abordé à la conférence des chefs de service primaire ; le problème de la formation continue (recyclage et perfectionnement) l'a été avec M. Bassot, le centre de perfectionnement vaudois (CPV) et la Commission de formation continue (CFCV), entre autres.

D) RÉUNIONS A CARACTÈRES CORPORATIFS :

La pléthore : Stabilité-surprise dans plusieurs cantons mais prévue sur le plan vaudois. Le problème a été traité avec la SPR et lors d'entrevues officielles. **Une commission-pléthore DIP/SPV a été créée.**

La liberté de domicile : Etude conjointe avec la SVMS (Société vaudoise des maîtres secondaires), par le COCO (Commission de coordination) d'un avant-projet de loi qui n'a pas du tout obtenu notre approbation.

Loi-service de l'enseignement spécialisé : ce projet, étudié avec l'AVMES et l'AVMD a suscité certaines remarques mais n'a pas attiré la foudre des enseignants comme ce fut le cas pour le précédent : heureusement que certains pensent à nous !

Les vacances : Ce problème va être d'actualité au Grand Conseil. Le CC a donc adressé un questionnaire y relatif aux sections SPV. Les réponses doivent nous parvenir d'ici au 19 mars 1977.

L'orientation nouvelle de la SPR : Le CC a adopté une procédure de consultation identique aux précédentes : réunion des présidents de sections en janvier après parution du rapport, réunion extraordinaire des sections et rapport au CC pour le 19 mars, synthèse, préavis du CC et de l'assemblée des délégués, première discussion au congrès avec mandat impératif à nos délégués SPR.

Permanent SPR : Le 11 décembre 1976, malgré l'avis du CC/SPV, la SPR a décidé la création d'un poste de **président** permanent. Cette modification des statuts de la SPR doit être soumise, pour ratification, à notre prochain congrès. La mise au concours doit pourtant avoir lieu avant.

E) AUTRES RÉUNIONS :

D'autres réunions ont « heureusement » complété nos moments de loisir : représentations diverses (congrès SVMS et SPJura, AD-SPValais), commissions habituelles et traditionnelles séances du CC qui occupent nos lundis soirs.

Conclusion et vœux

Voilà, chers collègues, quelques-unes des activités de votre comité pour qui les

vacances de Noël ne seront qu'une courte pause, le pain nous attendant déjà sur la planche de janvier 1977.

Puisque nous changeons de millésime, le CC « au complet » (nous sommes encore quatre) vous présente ses meilleurs vœux.

Je conclurai en vous priant de méditer, tout en les transposant, ces paroles de J.-F. Kennedy : « ... et si vous vous demandiez de temps en temps, non pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais ce que vous pouvez faire pour lui... » ?

Hélène Gilliard et Alain Künzi.

Candidats au CC

Les collègues suivants ont répondu à nos appels !

Roland Doudin, section de Morges.
Michel Gaudard, section d'Orbe.
Patrick Gianini, section de Vevey.
Richard Pasche, section de Lausanne.

Le Comité cantonal les remercie chaleureusement au nom de toute la SPV et leur rappelle, si besoin est, qu'ils sont les bienvenus !

Hélène Gilliard.

Rémunération 1977

Une indexation actuelle des salaires qui s'avère supérieure à la moyenne des indices des prix à la consommation au cours des douze mois de 1976 pour ce qui est des traitements, une certaine stabilisation du coût de la vie et la situation des finances cantonales en ce qui concerne les primes et allocations expliquent que les bases du calcul de la rémunération en 1977 soient identiques à ce qu'elles étaient en 1976. A l'intention de nos nouveaux membres, nous les reproduisons néanmoins, mais sans commentaires.

Allocations familiales

a) Allocation de ménage

Ménage	Fr. 1200.—
Ménage avec 3 enfants	Fr. 1560.—
Ménage avec 4 enfants	Fr. 1800.—
Ménage avec 5 enfants et plus	Fr. 2040.—

b) Allocation pour enfants

Jusqu'à 16 ans	Fr. 960.—
----------------	-----------

c) Allocation de formation professionnelle

Au plus tard jusqu'à 25 ans	Fr. 1440.—
-----------------------------	------------

d) Allocation de naissance

Montant fixe	Fr. 300.—
--------------	-----------

Traitement

a) Indexation

Indice de référence 1977 : 169,7 points.

b) Allocation unique

Pas d'allocation unique en février (c.f. introduction).

c) Classification des enseignants primaires et spécialisés

Catégories :	Classes :
Maîtresse enfantine	12/15
Maîtresse de travaux à l'aiguille	12/15
Maîtresse semi-enfantine	13/17
Instituteur, institutrice	15/20
Maîtresse ménagère	15/20

Maître ou maîtresse spécial(e)	18/22
Maître ou maîtresse de classe à options	18/22
Maître ou maîtresse de classe supérieure	21/24
Maîtresse enfantine du SES	14/18
Maîtresse semi-enfantine du SES	15/19
Maître ou maîtresse du SES	18/22

d) Echelle des traitements

Inchangée, soit pour les enseignants :

Orientation nouvelle

Sous ce titre paraît dans les premières pages de ce numéro le rapport de la commission « Orientation nouvelle ».

Le comité central SPR souhaite qu'une vaste consultation soit organisée avant que des décisions importantes pour notre association faïtière ne soient prises.

Quelle que soit votre opinion sur les sujets traités, nous vous invitons à lire ce rapport et à participer activement aux consultations qui seront organisées ultérieurement.

La rédaction.

Classe	Minimum	Maximum	Augm. annuelle
24	36 999.—	48 781.—	1179.—
23	36 035.—	47 403.—	1137.—
22	35 001.—	46 025.—	1102.—
21	34 037.—	44 578.—	1055.—
20	33 072.—	43 131.—	1006.—
19	32 039.—	41 685.—	965.—
18	31 074.—	40 238.—	917.—
17	30 109.—	38 860.—	876.—
16	29 076.—	37 482.—	841.—
15	28 111.—	36 035.—	793.—
14	27 147.—	34 588.—	744.—
13	26 182.—	33 141.—	696.—
12	25 286.—	31 694.—	641.—

Prix de l'abonnement pour les membres SPV :

- Membres actifs inclus dans la cotisation
- Membres associés sera
- Membres honoraires communiqué ultérieurement directement aux intéressés
- Retraités à la fois membres associés et honoraires Fr. 12.—

Si l'« Educateur » ne vous parvient pas ou plus, veuillez en avvertir sans retard le secrétariat général qui interviendra auprès de l'Imprimerie Corbaz, responsable de l'adressage.

Insistez auprès de vos collègues qui seraient dans cette situation pour qu'ils réagissent sans délai.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Trop de nos membres négligent de nous faire part de leurs changements de domicile, d'où retard dans les envois, travaux supplémentaires, frais aisément évitables. Nous vous prions donc :

- de nous avvertir sans délai de tout changement d'adresse ou de nom (mariage des institutrices par exemple). La poste tient à disposition des formules ad hoc qui facilitent cette formalité ;
- de ne pas aviser l'« Educateur ». Une telle démarche est en effet soit superflue, puisque nous transmettons toutes les indications que nous recevons, soit insuffisante, le journal n'étant pas tenu d'agir de même.

APPARTENANCE A UNE SECTION

Les membres de la SPV sont affiliés à la section régionale de leur lieu de travail (statuts, art. 73). Si ce lieu de travail ne coïncide pas avec celui de domicile, vous êtes instamment prié de le préciser lors de chaque changement d'adresse ou en cas d'anomalie dans la convocation aux assemblées générales de section. Ainsi seulement le secrétariat général pourra vous immatriculer dans la section adéquate lors de l'établissement des listes de membres.

Secrétariat général SPV.



« Educateur » N° 2 - 14 janvier 1977

e) Prime annuelle

Valeur Fr. 1000.—

Cette somme, payée fin novembre en même temps que la prime de fidélité, n'est pas plus assurée à la caisse de pensions que cette dernière.

Fidélité

a) Prime de fidélité

Nombre d'années d'activité	Prime
5 et 6 ans	Fr. 500.—
7 et 8 ans	Fr. 600.—
9 et 10 ans	Fr. 700.—
11 et 12 ans	Fr. 800.—
13 et 14 ans	Fr. 900.—
15 et 16 ans	Fr. 1000.—
17 et 18 ans	Fr. 1100.—
19 ans et plus	Fr. 1200.—

b) Gratification d'ancienneté

Après 25 ans d'activité Fr. 1500.—

Retenues

a) AVS

5 % sur tous les éléments de la rétribution, à l'exception des allocations de ménage (y compris le supplément pour enfants), d'enfant et de formation professionnelle.

b) Caisse de pensions

8 % du traitement cotisant. Ce dernier correspond au total du traitement de la fonction et de l'allocation de base de ménage (Fr. 1200.—) déduction faite de 1/10 puis de Fr. 3000.—.

Retraites

Indexation inchangée.

Décompte de salaire mensuel

Comme de coutume, chaque fonctionnaire recevra avant de toucher son salaire de janvier un « décompte de salaire mensuel » le renseignant sur son traitement.

Le « Bulletin d'information » N° 14, diffusé par le secrétariat général SPV au début de septembre 1974, donne toute indication utile quant à la lecture de ce document officiel. Quelques exemplaires en sont encore disponibles.

P. Nicod,
secrétariat général SPV.



Rappel

DÉMISSIONS

Conformément aux articles 14 et 19 des statuts SPV :

- toute démission de membre actif est à adresser par écrit au secrétariat général ;
- elle doit être présentée au moins trois mois à l'avance ;
- elle n'est accordée que pour le 30 juin ou le 31 décembre.

Les démissions présentées au Département de l'instruction publique sont évidemment ignorées de la SPV.

COTISATIONS

Elles sont dues jusqu'à ce que la démission soit effective.

Refuser l'« Educateur » ou y renoncer ne dispense pas de payer la totalité de la cotisation.

Sur demande, en tout temps, le secrétariat vous rappellera le montant de votre contribution et vous fera parvenir un bulletin de versement.

CONGRÈS-SPV

21 mai 1977

Palais de Beaulieu

Rappel

ZERMATT : du 3 au 8 avril 1977.

6 jours de ski à Zermatt. Prix : 425 fr. comprenant : voyage aller-retour, demi-pension, abonnement général sur toutes les installations, ski en groupe ou individuel. (Non-membres AVEPS 465 fr.)

Demander sans tarder les bulletins d'inscription à

Pierre-André Bichsel,
1041 Bretigny-sur-Morrens.

AVEPS

Coupe de ski

Lieu : Le Brassus.

Date : Mercredi 26 janvier 1977.

Epreuves :

a) **ski de fond**, circuit facile de 7 à 8 km, ouvert à tous les amateurs et amatrices. Rendez-vous à 13 h. 45 place de la Lande (face à la poste) au Brassus. Départ des concurrents à partir de 14 h. 30.

b) **slalom** facile, 25-30 portes, à la portée de tous(tes). Premier départ à 17 h. sur la piste éclairée de L'Orient.

c) repas (facultatif) à 19 h.

Titres attribués :

- a) ski de fond,
- b) slalom,
- c) combiné.

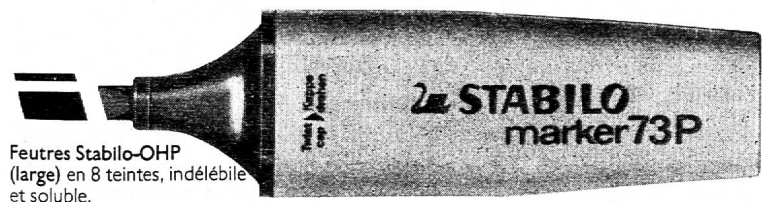
Participation : tous les enseignants(tes) sont cordialement invités. Cependant les coupes ne seront attribuées qu'à un membre AVEPS.

Inscriptions : jusqu'au lundi 24 janvier dernier délai, chez Pierre-André Reymond, route Neuve 14, 1347 Le Sentier, tél. (021) 85 64 50.

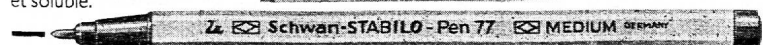
Les organisateurs :
Rheiner / Reymond.

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{me} Hélène GILLIARD. Ecole des Fossés, 1197 Prangins. Tél. (022) 61 59 38.

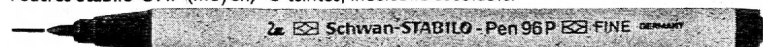
Accessoires-OHP Schwan-STABILO



Feutres StabiLO-OHP (large) en 8 teintes, indélébile et soluble.



Feutres StabiLO-OHP (moyen) 8 teintes, indélébile et soluble.



Feutres StabiLO-OHP (fin) en 8 teintes, indélébile et soluble

Dans votre papeterie



La même marque pour tous les articles de rétro-projection. Feutres StabiLO-OHP en 8 couleurs lumineuses, encre indélébile et soluble, 3 largeurs de trait. Transparents en feuille et rouleau (imprimé ou non), lettres à frotter, compas, chiffon-solvant, stylo-effaceur, etc. Demandez le prospectus détaillé montrant le programme global des accessoires OHP Schwan-StabiLO.



Agence générale Hermann Kuhn, 8062 Zurich

Mêmes droits et mêmes devoirs

En mai dernier l'AMSEP et la SPG fusionnaient ; il nous a semblé utile de faire le point, six mois après cet important événement dans la vie de notre association professionnelle.

La SPG regroupe donc maintenant tous les enseignants primaires et enfantins, brevetés et stabilisés ; elle compte actuellement près de 1250 membres. La « convention » qui avait été acceptée au printemps tant par les membres de l'AMSEP que par ceux de la SPG prévoyait :

1. L'égalité de **salaire** en 1979.
2. La défense de l'**emploi** de l'ensemble des enseignants.
3. Les « **mêmes droits** et les **mêmes devoirs** » pour les brevetés et les stabilisés.

Salaire

L'égalité de salaire entre breveté et stabilisé sera demandée en 1979, en même temps que l'égalité de salaire entre maîtresses enfantines et enseignants primaires. Des contacts ont naturellement déjà été pris avec le département : la situation semble évoluer favorablement. Preuve en soit cette phrase prononcée par le chef du DIP lors de la séance des délégations du 22 octobre 1976 : « On s'achemine vers une égalité de salaire entre enseignants primaires et enfantins d'une part, brevetés et stabilisés d'autre part. »

Emploi

Tous les textes, toutes les déclarations de la SPG ces derniers mois réaffirment notre volonté de « défendre l'emploi de tous les enseignants ». Cette unité des enseignants n'est pas étrangère à l'ouverture, en septembre 1976, de 30 classes supplémentaires.

C'est ce point de vue également que défendent les délégués SPG à la commission « emploi », commission mixte DEP-SPG chargée de trouver des postes de travail au cas où des enseignants se retrouveraient « sans classes » à la rentrée 1977 ; dans cette commission nous demandons naturellement que ces nouveaux emplois soient offerts à **tous** les enseignants et qu'en aucun cas ils ne soient imposés.

Mêmes droits

Sur ce point notre intervention a également largement porté ses fruits. En date du 16 novembre nous avons reçu l'avis

de droit suivant, signé de M. Guy-Olivier Segond, conseiller juridique du Département de l'instruction publique :

Les suppléants stabilisés bénéficient des mêmes droits que le corps enseignant régulier, exception faite des éléments salariaux. Cette égalité de droits vaut, en particulier lors

- de l'attribution des classes ;
- des nominations dans les communes ;
- de l'accueil des candidats ;
- de l'ouverture des postes pour une fonction particulière ;
- du passage d'un ordre d'enseignement à l'autre ;
- de la formation continue.

La question de l'admission à l'Université est de la compétence de cette institution.

Enfin, il n'y a pas lieu, à mon point de vue, de distinguer entre les suppléants stabilisés avec garantie de fonction et les suppléants stabilisés avec garantie d'emploi.

Il nous reste naturellement maintenant à définir les modalités pratiques de mise en application.

Ainsi, 6 mois après la signature de la « convention » on peut constater avec satisfaction que la fusion AMSEP-SPG est passée dans les faits. Les enseignants primaires et enfantins, totalement solidaires au sein de la même association, pourront à l'avenir œuvrer plus efficacement encore pour la défense de leur emploi et l'amélioration de leurs conditions de travail.

P. Dunner.

Trois dates à retenir

Mardi 25 janvier

Conférence « éducation permanente » : les écoles anglaises.

Mardi 8 février

Assemblée générale.

Vendredi 18 février

CIA. Présentation des diverses possibilités de modification du financement de notre caisse de retraite.

Ces 3 séances auront lieu à la salle 101, UNI I, à 20 heures.

Le comité.

TRIBUNE LIBRE

Noël, nous vivons dans la joie !

A l'école primaire le maître organise une petite fête avec ses élèves. Pièces de théâtre proposées et jouées par les enfants, chants, lectures par le maître se suivent. Chacun se sent heureux, chacun a un visage qui fait plaisir à voir.

A 16 h. 30, le maître primaire reçoit la visite de ses anciens, ceux qui sont depuis quatre mois **au cycle d'orientation**. Changement de décors : la mine est lasse, le moral n'y est plus. — Que vous est-il arrivé ? « Bof... C'est minant, aujourd'hui, mercredi 22 décembre, dernier jour avant les vacances, on a eu rien que trois épreuves ! » Et là, le maître primaire essaye de se souvenir. L'an dernier, c'était sa meilleure volée, une équipe de gosses enthousiastes, qui ne voulaient presque plus quitter l'école, qui en redemandaient sans cesse. Et voilà ce qu'ils sont devenus en quatre mois de cycle : des gosses dégoûtés de l'école, qui n'ont qu'une seule attente : la cloche qui les libérera, qui leur permettra de quitter quelque chose qu'ils ont pris en grippe. A quoi cela tient-il ? A beaucoup de facteurs : certains parleront de « l'âge bête », d'autres de la « mauvaise préparation à l'école primaire », etc. Mais permettez-moi quelques réflexions : à l'époque où j'avais 13-15 ans, il existait un règlement qui disait que les élèves ne devaient pas avoir plus d'une épreuve par jour. « De mon temps » (il y a bien... 20 ans !), le dernier jour avant les vacances de Noël, en division inférieure du collège, était un jour agréable ; chaque maître, à sa manière, nous apportait quelque chose : problèmes de mathématiques amusantes, lectures diverses, prestidigitation, balades documentaires en vieille ville, etc. La manière actuelle (épreuves le dernier jour) n'est-elle pas un signe de faiblesse, le maître cherchant à assurer la discipline dans sa classe, l'épreuve étant la seule garantie d'y arriver sans fatigue ?

Espérons que les maîtres qui utilisent ce procédé auront l'honnêteté de corriger ces épreuves pendant les vacances afin de les rendre le jour de la rentrée...

En conclusion, la pédagogie a-t-elle fait un bond en avant ou en arrière, si nous comparons ce qui existait il y a 20 ans et ce qui existe aujourd'hui ?

A chacun de juger !

Pierre Bernhard.

Compte rendu de la séance des délégations du 10.12.1976

I. Communications de la DEP

Faisant suite à une question de la SPG concernant la **coordination romande** et son état de santé, M. Christe répond qu'il y a effectivement quelques difficultés : l'accord entre tous les cantons romands devient de plus en plus malaisé à réaliser et l'aspect financier de la coordination pèse lourd dans la balance depuis que les crédits se raréfient. La coordination passe donc par un mauvais moment. Son avenir dépendra du degré de volonté des gens qui la font, de la maintenir ou...

Convention AMSEP-SPG

La SPG se déclare très satisfaite des renseignements fournis par M. Segond, juriste du DIP. Un groupe de travail étudiera tous les aspects de la convention, conjointement avec la DEP et M. Segond.

II. Ecole enfantine

La SPG informe la DEP du vote unanime de l'assemblée générale du 30 novembre dernier au sujet du maintien de l'horaire des élèves en 1P. La DEP prend acte de cette décision et l'étudiera.

La délégation demande que soit introduit, également à l'école enfantine, le principe des appuis : en gymnastique, rythmique, activités créatrices (sur ce dernier point, en 2P également). Ces appuis devraient rester « à la demande ».

Pour ces postes la DEP répond qu'il se pose, là aussi, un problème de budget. Toutefois la demande est reçue pour examen, M. Christe étant au premier chef préoccupé par l'appui de gymnastique en 1P.

III. Fluidité

L'évaluation de cette expérience est en cours et se poursuivra encore en 1977. Toutes précautions doivent être prises afin que les difficultés de passage de 1P en 2P ne se reportent pas de 2 en 3P ; le SRP continuera donc à évaluer l'expérience et ses « retombées » éventuelles en 3P jusqu'en décembre 1977. Aucune décision ne sera donc prise quant à une généralisation possible pour la rentrée 1977, mais bien pour celle de 1978.

Précisons encore que la nouvelle organisation « division élémentaire (1E à 2P) » et « division primaire (3P à 6P) » n'est pas liée à l'expérience « Fluidité ». Les circonscriptions scolaires devront être modifiées — ce qui pourrait intervenir lors de la démission d'inspecteurs (trices),

— mais l'étude de ce problème n'est pas terminée. Il faudra en reparler, et probablement avant la rentrée 1977.

IV. Evaluation du travail scolaire (conduite/application)

La SPG demande la création d'une commission chargée d'examiner les expériences 1977. La DEP accepte volontiers la création de ce groupe de travail, qui aura pour mandat d'apprécier ce qui se fait déjà et de soumettre des propositions pour la suite, en partant des expériences (4 actuellement) et des réflexions en cours dans plusieurs écoles.

Liberté et expériences ?

La SPG exprime son souci face à ce qui lui semble une certaine limitation des libertés des enseignants. « Qu'est-ce qui est expérience et qu'est-ce qui ne l'est pas ? »

Le directeur de l'enseignement primaire rassure la SPG en déclarant que « dans le domaine des méthodes, le corps enseignant dispose d'une liberté quasi totale pour autant que les programmes soient respectés ». Par contre, il y a expérience dès qu'il y a modification (ou adjonction à) d'un document officiel (car-

net scolaire, par exemple). Les craintes de la SPG sont excessives, « le maître genevois dispose d'une liberté de manœuvre gigantesque » conclut M. Christe.

V. Divers

Liaison école primaire - cycle d'orientation : A revoir ! Plusieurs problèmes se posent ; le rôle de la commission de liaison doit être redéfini. Une séance de délégations pourrait être consacrée à une meilleure liaison EP/CO.

Relations avec le SSJ : A discuter en délégations début 1977 (janvier-février).

Enquêtes effectuées par les élèves et assurance-accidents : Ces activités étant prévues au plan d'études, les risques éventuels sont automatiquement couverts par l'assurance-accidents.

Brochure « J'ouvre le dictionnaire » : Ecrire ou pas ?

La SPG souligne l'intérêt et la bienfaisance de cet outil de travail et souhaite que ces brochures puissent être utilisées comme l'ont certainement prévu les auteurs : c'est-à-dire que les élèves puissent écrire dans les brochures. A revoir avec le responsable du matériel et... le budget !

Séance levée à 12 h. 25.

P. Bernhard.

En guise de vœux...

Que souhaiter pour une nouvelle année à l'« Homo economicus » que nous sommes, celui qui doit travailler pour produire, produire pour consommer, et consommer pour travailler ?

S'il faut en croire la logique actuelle, des besoins immenses, un appétit infini devraient être notre moteur civique, afin que la machine tourne et fournisse à tous cette denrée en passe de devenir rare dans une société pourtant dite d'abondance : le travail !

Je me propose donc, en guise de vœux, d'émettre quelques suggestions propres à améliorer en 1977 la préparation des futurs citoyens dans nos classes.

Par exemple, pourquoi ne pas ajouter un « prix spécial » à la liste de ceux qui président, en juin, à l'édification morale de nos enfants ? A côté des prix de conduite, de dessin, de politesse, de gymnastique, de couture, on trouverait ceux de prime à la production, de maximum d'heures supplémentaires, de tonnes de papier noirci, et, pour consoler les plus faibles, le prix de la plus grosse quantité

de bonbons avalés (ça ferait, d'une pierre deux coups, tourner le secteur dentisterie).

On pourrait aussi élargir l'appétit scientifique de nos élèves en allongeant les horaires dès l'âge de quatre ans, et en n'oubliant pas de répondre à tous les besoins de ces pauvres ignorants, par des programmes précis et complets : éducation routière, sanitaire, sexuelle, motrice, écologique, économique, civique, internationale, céleste (on risque d'avoir besoin d'aide de ce côté-là), sans oublier bien sûr toutes les notions indispensables de sciences, soigneusement triées, répertoirees et classées, par chapitres, sous-chapitres, semaines, jours et heures !

Enfin, pour que les maîtres ne soient pas en reste dans cet effort généreux de contribution à une bonne organisation sociale, il faudrait prévoir des recyclages, de préférence le soir pour occuper sagement leurs loisirs, dans tous les domaines indiqués ci-dessus ; la mise sur pied de nombreuses expériences testées et dûment contrôlées, de commissions, sous-commissions, et groupes d'études, leur permet-

traient aussi de montrer l'exemple à leurs disciples. N'oublions pas, bien sûr, Cécile Isabelle A., qui accepterait certainement une modeste contribution supplémentaire pour faire avancer la machine à spirale.

Afin d'éviter que cette belle machine ne dévie de façon incontrôlable, ou ne grince dans ses rouages, il faudrait lui fixer des objectifs clairs, généreux, réalistes et actuels ; nos députés pourraient être mis à contribution dans ce travail complexe et délicat pour lequel ils seraient, n'en doutons pas, à la hauteur.

Comme encouragement en face de si belles propositions, je soumetts à votre méditation les quelques lignes suivantes, tirées d'un texte sur les derniers hommes « chasseurs-cueilleurs » de notre planète : « La recherche de la nourriture est si fructueuse que, pendant une grande partie de la journée, ces gens paraissent ne pas savoir quoi faire pour s'occuper... Loin d'être un labeur monotone et continu, cette recherche est en fait intermittente ; le **loisir ne manque pas** et l'on dort plus dans la journée, par personne et par an, que dans tout autre type de société »¹.

Il est vrai que leurs principes, à l'opposé des nôtres, ne sont pas fondés sur des besoins quantitatifs infinis nécessitant une course à des moyens qui essaient vainement de les rattraper, mais sur des besoins finis et peu nombreux, et sur des techniques invariables mais appropriées.

Impossible retour en arrière ? Probablement, mais ne peut-on rêver en un début d'année ? Et l'utopie d'hier est parfois génératrice du réel de demain.

Liliane Palandella.

¹ « *Stone's age Economic* ». Chap. 1 : *La première société d'abondance*. Marshall Sahlins.

Orientation nouvelle

Sous ce titre paraît dans les premières pages de ce numéro le rapport de la commission « Orientation nouvelle ».

Le comité central SPR souhaite qu'une vaste consultation soit organisée avant que des décisions importantes pour notre association faïtière ne soient prises.

Quelle que soit votre opinion sur les sujets traités, nous vous invitons à lire ce rapport et à participer activement aux consultations qui seront organisées ultérieurement.

La rédaction.

CONTE POUR UN FUTUR PROCHE

Exercices de critique à l'école

La maîtresse présenta aux élèves attentifs, naturellement, une toile représentant un jardin sous la pluie. Comme elle avait un talent certain pour la peinture, c'était une de ses œuvres, primée d'ailleurs à un concours célèbre. Elle la plaça devant les enfants émerveillés.

— Que c'est beau !... Formid !... Quel pied !¹

— Allons, allons, mes enfants, n'exagérons pas ! Au contraire, je vous prie de jeter un regard critique sur cette œuvre, figurative hélas ! qui a des défauts ! Décrivez-les !

La plupart des écoliers prirent des poses, firent des moues, se grattèrent la tête. Le Myope se leva même et s'approcha pour mieux voir.

— Eh ! il y a un poil de pinceau !

— Là n'est pas la question ! Retourne à ta place !... Ne voyez-vous rien ? Allons, parlez !

— Moi, Madame, je trouve que la barrière du jardin est trop... trop foncée !

— Bien ! Quoi d'autre encore ?

— Moi, j'suis pas d'accord, elle fait un contraste !

— Elle contraste ? Avec quoi ?

— ... !

— Mais mes enfants, ne voyez-vous pas que cette pétale...

José-Manuel leva la main.

— Un instant José-Manuel ! Ne voyez-vous donc pas que cette pétale, de la fleur, ici...

L'institutrice, d'un doigt ferme et tendu, montrait une fleur bleue humblement penchée sous l'averse.

— ... a une teinte trop claire ?

— Mais c'est fait exprès !

— Non, cette pétale...

José-Manuel insistait dans son geste, se soulevant de son siège.

— Alors José-Manuel, qu'en pensez-tu ?

— M'dame, je crois qu'on dit un pétale !

— Tu le penses ? Peut-être que tu as raison ! Qui veut vérifier dans le dictionnaire ?

Ravis de pouvoir bouger, les enfants ouvrirent leur pupitre, farfouillèrent avec bruit dans leurs affaires. Jean-Lucien en profita pour enfourner dans sa bouche un chewing-gum à l'ail ! José-Manuel n'ouvrit pas son Larousse, sûr de lui et de sa grammaire.

¹ Ces expressions seront probablement désuètes, mais je ne sais pas encore ce qui sera à la mode, tout passe si vite !

— Oui M'dame, on dit un pétale !

— Bien, très bien ! Merci José-Manuel de m'avoir reprise ! Mais vous me permettez tous d'ajouter que pétale soit masculin ou féminin n'a pas grande importance dans le sujet qui nous occupe. Il n'est que le mot qui projette notre regard sur sa représentation.

Les enfants restèrent la bouche ouverte un instant puis Philippa glissa à Jean-Lucien : « Ce que tu pues ! »

— Que dis-tu Philippa ?

— Moi... Oh, je trouve que cette... pardon : ce pétale est... déplacé !

— Bravo, tu as raison !

Et la leçon se poursuivit. Enhardis peu à peu, les enfants trouvèrent bientôt beaucoup de tares à cette toile, pourtant bien plaisante. La maîtresse, peut-être par masochisme, acceptait toutes les critiques, laissant les élèves s'exprimer avec liberté...

Quand elle leur présenta une reproduction, très belle, de la « Ronde de nuit » de Rembrandt, les enfants se turent.

— Alors, qu'en pensez-vous ?

— Euh !

— C'est sombre ! dit une voix.

L'institutrice leur fit un court résumé sur le peintre, son œuvre et, notamment, sur ce tableau, leur expliquant l'erreur du titre puisque « c'est la sortie d'une compagnie et que cela se passe de jour » ! Puis elle quêtait leurs critiques. Mais les élèves restaient muets, fatigués sans doute par l'examen de l'œuvre précédente.

— Mais ne vous rendez-vous pas compte qu'il s'agit d'une œuvre militariste ? Ne voyez-vous pas que seuls les officiers sont bien habillés ? Que le petit enfant, là, a peur ? Que le porte-étendard est trop fier de lui ? Que le chien est maigre ? Que les soldats n'ont pas l'air heureux ? Peut-être même, d'après certains gestes qu'ils font, discutent-ils de l'utilité de cette sortie ? Voici donc une œuvre qui, tout en étant très belle, nous prouve combien les gens, à cette époque, étaient... étaient... voyons, qui continue ?

— Malheureux, M'dame !

— Opprimés !

— Commandés !

— Militaires !

Satisfaite, la maîtresse enleva la peinture pour la remplacer par une lithographie de Tsarelyby, grand peintre non figuratif de maintenant !

— Regardez, mes enfants, comme cette œuvre est belle !

Etonnés, les élèves considéraient des ensembles de triangles colorés qui semblaient défiler sur l'image.

— Que remarquez-vous ?

— Y a des triangles rouges !
 — Oui.
 — Y en a des verts, là, dans le coin !
 — Oui.
 — Pis y en a des noirs, là, par terre !
 — Et pis, y en a un gros rouge fort, qui domine tout !
 — Tout à fait exact !
 — Eh, c'est drôle, les p'tits rouges, ils sont mis, eux aussi, en triangle !
 — Oui, ils forment eux-mêmes un grand triangle qui s'étire vers le bord du tableau.
 — Oui, pis les verts, aussi groupés en triangle, ils sont dans un coin !
 — Y en a moins que des rouges !
 — Pis les noirs, ils sont couchés sous les rouges !
 — Comment ça s'appelle, ce tableau ?
 — L'évolution des hommes !
 — Ah !
 — Moi, dit José-Manuel, je préférerais les deux autres !
 — Ouh ! Ah ! Humph !...

Les enfants se défoulaient dans un torrent d'exclamations. Lorsque le bruit s'apaisa, la maîtresse put exposer le pourquoi de la beauté de l'œuvre de Tsareby. Elle expliqua ce que représentait les triangles bien nets et peints uniquement avec des couleurs pures. Les rouges étaient les hommes marchant vers un avenir lumineux ; les noirs, les hommes conservateurs d'un passé révolu, écrasés par l'avance glorieuse de l'évolution humaine ; les verts étaient ceux qui, peut-être, rejoindraient bientôt, ayant enfin compris, le groupe des rouges, joyeux et légers. La grande forme rouge, dominant le tout, représentait le cerveau humain qui a enfin saisi le sens de l'évolution.

Pendant ces explications généreuses, les enfants dodelinaient de la tête, se frottaient le nez, regardaient furtivement par la fenêtre, remuaient sur leur chaise ; l'un examinait sa montre, l'autre pensait à la récréation. Seuls, José-Manuel, sceptique, et Carole, enthousiaste, écoutaient avec attention.

Un autre exercice de critique fut proposé, plus tard : celui sur les différentes pensées ou paroles de grands hommes.

La maîtresse présenta d'abord le dire de Jésus : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Quelques cris jaillirent d'élèves bien informés : Rétro ! C'est dépassé ! C'est trop vieux ! C'est plus du jour ! Oh la la !

L'institutrice demanda aux enfants de décortiquer cette pensée. Carole commença :

— D'abord qu'est-ce que c'est que Dieu ? C'est une idée, une abstraction !
 — Une non-forme !
 — Une non-existence !

Voyant quelques enfants se vexer, la maîtresse, rapidement, déclara :

— Nous ne pouvons, ici, parler de Dieu ! Nous ne faisons pas de théologie, ni de religion à l'école ! Aussi, nous ne parlerons que de la partie : Rendez à César... Que représente pour vous César ?

— Un tyran !
 — Un oppresseur !
 — Un pouvoir oppressant !
 — Un gouvernement contraignant !
 — Bravo, bravo mes enfants ! Alors que pensez-vous de cela ?
 — C'est faux !

Bénédict se leva en déclarant qu'heureusement, maintenant, les églises laissaient tomber certaines de ces affirmations qui n'allaient plus avec le monde moderne. Tous l'approuvèrent, sauf José-Manuel qui esquissa un timide : « Je crois... ».

— Ouh !... Plouf ! Tac ! T'es fou !
 Il insista : « Je crois que... »
 — Allez, aller, ne nous fais pas...
 — Mes enfants, mes enfants, ne devenez pas grossiers ! Nous sommes tous

là pour apprendre à critiquer, à penser juste, mais nous sommes aussi tous là pour apprendre le dialogue et vous devez...

— Mais il nous embête, ce rétro !

— Bon, alors passons à l'autre maxime que je voulais mettre en parallèle : celle de notre grand Tia, le penseur de notre temps, le psychologue du monde, l'homme fort de notre époque, l'être qui inspire, par sa philosophie extraordinairement claire, tant de gouvernements ! La voici :

« L'Etat a le devoir de prendre à tous tout, pour pouvoir redistribuer tout à tous ! »

Les enfants admirèrent sans bien comprendre. On entendit (José-Manuel probablement !) : « Ça fait coqueluche ! »...

La maîtresse, heureuse des réactions de sa classe, sortit, à la récréation, très fière d'elle et de ses exercices de critique !

Un grand pas vers la lucidité enfantine avait été accompli !

M. Thioly.

Novembre 1976.

Rédactrice de la rubrique genevoise : Lilliane URBEN
 chemin du Renard 44, 1211 Le Lignon. Tél. (022) 96 30 06.

Neuchâtel

1977

Pour 1977, je vous souhaite :

une santé parfaite,

des élèves dociles, calmes et tranquilles,

un inspecteur
 toujours de bonne humeur,

une commission scolaire
 soucieuse de vous satisfaire

et un plus gros salaire...

M. T.

NEUCHÂTEL-DISTRICT

Assemblée générale de section

LUNDI 17 JANVIER 1977.

Ordre du jour :

Rapport du groupe d'étude degrés
 primaires 1 à 4 (moyens d'enseignement).

20 heures. Restaurant des Beaux-Arts.

Orientation nouvelle

Sous ce titre paraît dans les premières pages de ce numéro le rapport de la commission « Orientation nouvelle ».

Le comité central SPR souhaite qu'une vaste consultation soit organisée avant que des décisions importantes pour notre association faitière ne soient prises.

Quelle que soit votre opinion sur les sujets traités, nous vous invitons à lire ce rapport et à participer activement aux consultations qui seront organisées ultérieurement.

La rédaction.

Du nouveau

... à la commission pédagogique

Réunie le 20 décembre, la commission pédagogique s'est restructurée et a établi son programme de travail 1977. La nouvelle composition est la suivante :

Guye François, Val-de-Travers ;
Henry Sylviane, Boudry ;
Lambelet Marie-Louise, Neuchâtel ;
Rochat Christiane, Le Locle ;
Tuller Gaston, La Chaux-de-Fonds ;
Virgilio Ghislaine, Val-de-Ruz ;
Jeanneret Hélène, déléguée du Comité central ;

1 déléguée de la section Jardinières d'enfants (à nommer) ;

1 déléguée de la commission d'éducation permanente (à nommer).

En raison de la création d'une nouvelle commission (voir ci-après) dont feront partie les anciens responsables (G. Ruedin et D. Reichenbach) un nouveau bureau est constitué : Christiane Rochat, présidente, Gaston Tuller, secrétaire. Le programme de travail 1977 est ensuite défini. L'application expérimentale, rappelons-le, des programmes romands (CIRCE I) pour les degrés primaires 1 à 4 suscite passablement de controverses. Nos collègues sont souvent désorientés. C'est particulièrement flagrant en français où les fascicules les plus récents ont déjà été rédigés dans l'esprit des nouveaux programmes. Certains les accueillent favorablement. D'autres les rejettent in extenso. Dans le district de Neuchâtel par exemple, un groupe d'enseignants, animé par Vincent Massard, a formulé des critiques

précises. En conséquence la commission pédagogique décide de se documenter puis de procéder à des enquêtes étendues à l'ensemble du canton au sujet du programme et des manuels mis à disposition pour l'étude du français aux degrés 1 à 4.

... en éducation permanente

Recyclage, formation continue, éducation permanente, voilà des termes fréquemment utilisés aujourd'hui dans tous les corps de métier. Sont-ils synonymes, se complètent-ils, se contredisent-ils ? Quelle peut être, quelle devrait être la position de l'enseignant en regard de son perfectionnement ? C'est à ces questions qu'une commission romande, fondée à la suite du Congrès SPR 1970 à La Chaux-de-Fonds, consacre ses travaux. Ils n'ont guère rencontré d'écho pour l'instant dans notre canton. C'est pourquoi il

a été décidé d'entreprendre une campagne d'information concernant l'éducation permanente en 1977. A cet effet, le 1^{er} décembre 1976, le Comité central du SAE-SPN a approuvé la création d'une nouvelle commission nommée « commission d'éducation permanente » (commission EP). A l'aide d'affiches, d'un opuscule clair et concis rédigé par la commission EP/SPR, de réunions locales et de district, d'enquêtes au sujet des cours de perfectionnement officiels, de conférences-débats et de contacts, de discussions particulières multipliées dans toute la mesure du possible, les membres de la nouvelle commission EP/SPN tenteront de sensibiliser **chaque** collègue au concept de l'éducation permanente. Programme ambitieux certes mais dont la réussite dépend finalement de toi, collègue neuchâtelois, qui me lis en cet instant !

G. Ruedin.

Les nominations provisoires qui durent...

Lé CC a appris dernièrement qu'une enseignante du haut du canton au bénéfice d'une nomination provisoire depuis cinq ans attend toujours sa nomination définitive.

Cette collègue est en possession des titres légaux depuis deux ans, mais les mesures conjoncturelles décidées en 1975

par le Conseil d'Etat semblent avoir empêché sa nomination définitive. Le CC invite les collègues qui seraient dans le même cas ou qui auraient connaissance de cas similaires à lui transmettre leur dossier afin de pouvoir rapidement intervenir auprès du DIP.

M. T.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise : Maurice TISSOT, rue de la Gare, 2205 Montmollin. Tél. (038) 31 40 54.

1977 aux

ETATS - UNIS

En été : comme **MONITEUR** aux camps de vacances.

Du printemps en automne

HOSPITALITY TOURS

En été des tours spéciaux pour éducateurs.

Pour filles, toute l'année, pendant 2-4 mois des places
AU PAIR auprès des familles américaines.

Information : International Summer Camp, case 406,
5401 BADEN - Tél. (056) 22 32 60.

imprimerie

Vos imprimés seront exécutés avec goût

**corbaz sa
montreux**

Ecole pédagogique
privée

Direction : E. Piotet

Pontaise 15, LAUSANNE. Tél. (021) 36 34 28.

**Excellente formation de
jardinières d'enfants et d'institutrices privées.**

FLORIANA

Les responsables du syndicat renseignent

Une centaine d'enseignants du district de Delémont ont tenu le 23 novembre une assemblée synodale à l'aula de l'école du Gros Seuc. Ils n'avaient aucune décision à prendre, mais se retrouvaient à la demande écrite de 46 d'entre eux, pour être renseignés sur l'activité de trois organismes mis en place par les enseignants du Jura-Nord, en fonction de la création du canton du Jura.

M. Francis Theurillat présidait l'assemblée. C'est lui également qui rapporta sur l'activité déployée par le comité provisoire des enseignants du futur canton, créé lors du Synode tenu à Glovelier le 21 novembre 1975. Composé de 9 membres, ce comité est présidé par M. Pierre Ielmi de Bassecourt. Il a pour mission d'assurer la liaison entre les organes de la Société des enseignants bernois et les membres du Jura-Nord, de sauvegarder les intérêts de ces derniers et de veiller à tous les problèmes découlant de la mise en place de l'appareil scolaire du nouveau canton. Ce comité a, notamment, adressé au bureau de la Constituante un mémoire sur tous les problèmes posés à l'école jurassienne par la création du nouvel Etat. Il a aussi créé un groupe de réflexion et lui a donné pour mandat d'étudier tous les articles de la Constitution jurassienne qui se rapportent à l'école.

Ce groupe de réflexion a également rendu compte de son travail, par l'entremise de M. Michel Girardin, qui fut l'un de ses présidents, les autres ayant été M^{me} Françoise Jeanbourquin de Porrentruy et M. Maxime Jeanbourquin des Bois. Une des activités du groupe en question fut de fournir aux groupes politiques de la Constituante un dossier qui devait leur aider à définir la mission de l'école, mission inscrite à l'article 30 de la Constitution.

Les statuts du futur syndicat des enseignants du canton

Enfin, le comité provisoire a encore engendré une autre commission, celle dite des statuts, car elle a pour tâche d'élaborer les statuts du futur syndicat des enseignants du canton du Jura. Cette commis-

sion est précidée par M. Jean-Marie Ory de Delémont. Un rapport sur son activité a été fourni au Synode par MM. Pierre Maeder et Francis Menes. La commission des statuts comprend 18 membres venant de tous les milieux de l'enseignement. Elle s'est réunie 13 fois et a terminé la « première lecture » de son projet. Elle a même abordé la seconde lecture, qui devrait être terminée d'ici un à deux mois. Ensuite, le projet de statuts sera soumis aux enseignants qui auront loisir de proposer des amendements ou des adjonctions. Le projet définitif étant ensuite mis au point, il appartiendra aux enseignants jurassiens de l'adopter. On sera alors vraisemblablement dans l'hiver 1977-1978. Une année plus tard, les organes prévus par les statuts seront mis en place.

Les trois rapports présentés au Synode furent assez longuement discutés. Plusieurs enseignants manifestèrent le désir d'être régulièrement renseignés, et dans la mesure du possible consultés par les différents comités et groupes actuellement à l'œuvre pour préparer la mise en place de l'appareil scolaire du nouveau canton.

Bernard Willemin.

DÉBATS A L'ASSOCIATION JURASSIENNE DES ENSEIGNANTS CATHOLIQUES

L'école et la future Constitution du Jura

L'Association jurassienne des enseignants catholiques a tenu, à Courgenay sa 53^e assemblée générale en présence de 53 membres.

Le renouveau exceptionnel d'une association que l'on disait moribonde à la veille de ses 50 ans est dû, sans doute, à l'enthousiasme du nouveau comité, et plus particulièrement au dynamisme communicatif de sa présidente, M^{lle} Marie-Rose Laville, institutrice à Damvant.

Le mourant se porte bien, assurément et, à l'issue de l'assemblée du 20 novembre, le diagnostic est des plus optimistes, puisque 24 nouveaux membres ont demandé leur admission, alors que l'on enregistra deux démissions pour raison d'âge.

L'essentiel de l'activité annuelle a été centré sur les articles constitutionnels concernant l'école. Il était donc tout naturel que le conférencier du jour, M. Michel Cerf, instituteur à Courgenay, membre de l'AJEC, traitât de l'école dans la future Constitution du Jura.

Présenté par M. Jean-René Quenet, le conférencier décrivit brièvement l'organisation de l'Assemblée constituante et le déroulement des travaux, puis il commenta le projet de l'Ordre des avocats.

Mission de l'école

Analysant les 9 articles consacrés à l'école, M. Michel Cerf s'attacha à définir la mission de l'école. Les députés ont voulu une formulation générale qui s'écarte délibérément des slogans à la mode.

L'obligation de fréquenter l'école implique la suppression de préceptorat. Actuellement, on ne connaît aucun cas dans le Jura, mais il se pourrait qu'une maman possédant un diplôme d'institutrice souhaite commencer l'instruction d'un de ses enfants.

L'école privée ne constitue pas un danger pour l'école d'Etat; les services qu'elle rend sont notoires; toutefois, elle doit se soumettre au contrôle de l'Etat.

L'accès à l'école enfantine doit être ga-

ranti, sans que l'école enfantine soit obligatoire.

Le Conseil scolaire assistera le Gouvernement en matière de législation et de planification scolaire; il sera consulté avant toute décision importante concernant l'école. La Société pédagogique jurassienne n'était pas favorable à l'institution d'un Conseil scolaire, craignant qu'il constitue un écran entre la Direction de l'instruction publique et les parents. M. Cerf pense, au contraire, qu'il est indispensable de consulter les utilisateurs de l'école par le truchement de leurs représentants, c'est-à-dire les parents.

Evolution et non révolution

En conclusion de son exposé très clair, M. Michel Cerf estima que les dispositions adoptées en première lecture permettent le statu quo en ce qui concerne l'école jurassienne, mais qu'elles ne s'opposent en rien à l'évolution découlant de la pédagogie moderne. « Mais, de grâce, déclara-t-il, qu'on ne brûle pas les étapes

et que l'on garde au moins un des deux pieds sur terre ! »

La discussion qui suivit permit à MM. Pierre Paupe et Charles Moritz, députés à la Constituante, d'apporter d'utiles et intéressantes précisions. Plusieurs questions furent posées sur le Conseil scolaire et l'école enfantine obligatoire ou facultative. Une institutrice émit des craintes, partagées par plusieurs de ses collègues, concernant la surcharge des programmes scolaires. Le sujet, bien que préoccupant, ne dépend pas de la Constitution ni même de la future loi scolaire. Il ressortit à l'Ecole romande dont le plan d'études est, on le sait, au stade expérimental. Il ne faudrait pas qu'après l'enthousiasme du début, une certaine désillusion s'installe dans le corps enseignant.

24 nouveaux membres

Après le procès-verbal, lu par M. Pierre Schaller, et l'aperçu des comptes, donné par M^{lle} Elisabeth Bourquard, M^{lle} Marie-Rose Laville présenta son rapport d'activité annuelle. Le comité a travaillé dans un climat de foi, conscient du témoignage que le maître chrétien peut apporter dans sa classe. Après un hommage posthume à M^{lles} Thérèse Fleury et Clotilde Aubry, la présidente félicita chaleureusement le nouvel inspecteur scolaire, M. Charles Moritz, ainsi que M. Michel Babey, membre du comité, récemment élu à la direction de l'école secondaire de Bassecourt. Vingt-quatre nouveaux membres furent admis par acclamations ; deux démissions pour raison d'âge furent acceptées.

L'activité prévue pour 1977 consistera en une session spirituelle de Carême, une rencontre estivale placée sous le signe de la détente et de l'amitié, une séance à caractère culturel en automne et, si possible, la publication de l'histoire de l'AJEC par M. Jean-René Quenet.

Pierre Henry.

Orientation nouvelle

Sous ce titre paraît dans les premières pages de ce numéro le rapport de la commission « Orientation nouvelle ».

Le comité central SPR souhaite qu'une vaste consultation soit organisée avant que des décisions importantes pour notre association faïtière ne soient prises.

Quelle que soit votre opinion sur les sujets traités, nous vous invitons à lire ce rapport et à participer activement aux consultations qui seront organisées ultérieurement.

La rédaction.

A propos de programmes CIRCE (II)...

— A quoi peuvent rêver des enseignants actuellement ?

— Sans doute à tous les cours de recyclage qui leur sont ou seront imposés.

La lecture des différents programmes, présentés par CIRCE dans les colonnes de l'« Educateur », nous laisse songeurs. Pensez un peu : avec les anciens programmes, combien de fois n'a-t-on pas entendu les collègues, jeunes ou plus expérimentés, mais tous bien intentionnés, il va sans dire, se lamenter : « Ah, le programme ! Avec nos programmes, impossible de réaliser quelque chose d'intéressant pour mes élèves... Notre programme est beaucoup trop chargé... Il est truffé de matières inutiles... »

Et aujourd'hui, que reste-t-il des beaux espoirs que nous, collègues, avions placés en CIRCE ?

Là où il eût fallu aérer, on a gonflé !

Chacun, en toute bonne foi a voulu réaliser le programme idéal pour la branche qu'il avait à représenter.

Pensons tout de même un instant à l'élève car, c'est bien de lui qu'il s'agit...

Est-on certain que les beaux programmes que nous préparons à son intention permettront d'assurer le développement harmonieux des facultés de nos élèves ? Ne va-t-on pas plutôt au-devant de dialogues du type :

« Monsieur, j'ai entendu dire que... »

— Tais-toi, nous avons déjà du retard par rapport au programme ! »

Mais, laissons là la critique générale...

Attardons-nous quelque peu sur le programme des activités créatrices manuelles (ACM).

Disons d'emblée que certains collègues trouvent « qu'il est bien fait » ou qu'il est une suite logique du programme 1-4 ».

Remarquons tout de même quelques points négatifs.

Le manque de perméabilité entre les 3 disciplines des ACM apparaît comme une lacune grave. Ces trois activités se complètent admirablement. La réalisation d'une idée peut, très souvent, faire appel autant au dessin, qu'aux travaux manuels ou qu'aux travaux à l'aiguille. Aussi, il est aisé de comprendre que plusieurs collègues puissent regretter qu'on n'ait pas davantage présenté cette possibilité.

Pourquoi ne pas avoir proposé systématiquement un programme commun aux ACM ? Selon les conditions locales, il aurait été facile ou du moins possible de l'adapter aux circonstances en le découpant afin de répartir la matière entre plusieurs maîtres. Cette manière de présenter les ACM aurait rendu la collaboration indispensable. Quel progrès c'eût

été ! Pour réaliser leurs programmes, les différentes commissions auraient pu concentrer leurs efforts sur les techniques fondamentales indispensables à chaque ACM en particulier car, sans technique de base, toute créativité demeure vide de sens.

En fin de compte, il semble que chacun a voulu prouver que la branche qu'il représentait était la plus importante pour le bien de l'élève. Encore une fois, au risque de se répéter, quel dommage !

En guise de conclusion, on ne peut que plaindre les enfants qui, tôt ou tard, seront soumis au régime des programmes romands qui auront été conçus, il faut le relever, avec la meilleure des bonnes fois. Mais, malheureusement, à force de vouloir, chacun dans son domaine, réaliser le plus beau des programmes, on ne réussit qu'à construire une monstrueuse machine tout juste digne de décourager ses utilisateurs.

Sur la base d'une enquête réalisée dans le Jura, pour le comité SJTMRS.

Claude Frey.

Le système

Le fils de mon voisin n'est pas brillant, brillant en maths. Il s'accroche, travaille beaucoup et calcule sa moyenne à peu près toute les semaines. C'est sa hantise.

Dans sa classe, un autre garçon est encore plus réfractaire que lui aux maths et n'arrivait pas à sa moyenne.

Le père est allé trouver le maître en question donnerait des leçons particulières au rejeton en perdition, contre rétribution, bien entendu.

Aujourd'hui, je vais chez les voisins où je trouve la mère de notre garçon. Le fils de maison arrive presque sur mes talons et, sans prendre le temps de fermer la porte, annonce la note de maths de sa dernière épreuve. Il ajoute que son copain (celui des leçons particulières) a fait « six », et il dit son étonnement à voir un résultat aussi brillant qu'inhabituel. Alors, la mère du héros de dire :

« Cela ne m'étonne pas, son maître a passé deux heures, mardi passé, à préparer cette épreuve avec lui. »

Je n'oserai jamais demander à mon petit voisin ce qu'il a pensé à ce moment-là. A eux seuls, ses yeux en disaient long.

Quant à moi, le premier mot qui me vint à l'esprit, vous le trouverez dans un titre de Sartre, vous savez, celui qu'on écrit toujours par sa première lettre suivie de trois points.

Cyrano.

J'AI RETENU DE MES LECTURES...

Naît-on dominant ? S'il s'agit bien d'une disposition naturelle, inscrite dans le bagage héréditaire, plus que d'une inclinaison de l'esprit, c'est évident. Comme il saute aux yeux que les écoles maternelles ou les jardins d'enfants pullulent en petits et grands, en forts et faibles, en beaux et moins beaux, bien qu'ils aient tous le même âge, à quelques semaines près. Dans les communautés enfantines, on distingue vite les dominants et les résignés. Les seconds chantent, mais les premiers donnent le ton. L'égalité reste un leurre. Pas seulement l'égalité des chances, une formule pour politicien retors ; même l'égalité fondamentale, au niveau du patrimoine cellulaire.

Pierre Accoce et
Dr Pierre Rentchnick,

« Ces malades qui nous gouvernent », Stock éd.

AJEPS

Deux cours de ski pour les enseignants

L'AJEPS organise deux cours de ski pour le corps enseignant jurassien et biennois. Le premier est un cours de perfectionnement et le second est un cours « familial ».

1) Cours de perfectionnement à ski

Lieu, dates : Hasliberg/Meiringen, 29-30 janvier 1977.

Programme : méthodologie du ski alpin, 3 niveaux, perfectionnement personnel. Le détail parviendra aux personnes inscrites.

Inscription : jusqu'au 10 janvier 1977 auprès de M^{me} Danielle Reinhardt, Tuilerie 12, 2503 Bienne. Mentionnez nom et adresse.

Frais : environ Fr. 120.— par personne.

2' Cours de ski en famille

Afin de permettre aux familles de skier normalement, l'AJEPS organise un cours à leur intention. Les parents pourront skier librement, des monitrices s'occupant des enfants (âge minimum : 4 ans).

Lieu, dates : Saanen/Gstaad, 19-20 février 1977. logement en dortoirs.

Programme : parents : ski libre ou en groupe ; enfants : ski sous la responsabilité de monitrices qualifiées.

Frais : environ Fr. 80.— par personne adulte ; les enfants ne paient pas la monitrice de ski, mais uniquement leurs remontées.

Inscription : jusqu'au 30 janvier 1977 auprès de M^{me} Danielle Reinhardt, Tuilerie 12, 2503 Bienne (tél. (032) 22 89 60). Mentionnez nom, adresse, téléphone, nombre de personnes (adultes et enfants, âge minimum : 4 ans), voiture à disposition.

Inscrivez-vous sans tarder !

Danse et gymnastique expressive

LA Gymnastique
La gymnastique est un très bon sport, mais comme des fois il y a des maîtres qui s'asseyent sur un banc, sifflent à la bouche en disant ce qu'il faut faire sans le montrer, les élèves n'y comprennent rien.

Un bon maître, c'est un maître qui participe aux exercices avec les élèves, et qui ne nous demande pas seulement de faire des exercices mais qui nous apprend à faire sans bruit et sans trébucher.

Au moment de se lancer dans les sports d'hiver, jetons encore un regard sur le cours N° 5.53.4. « DANSE ET GYMNASTIQUE EXPRESSIVE » du 25 septembre 1976.

Ce jour-là, une trentaine de participants se sont retrouvés à la salle de gymnastique d'Evilard et ont pu profiter de la compétence et de l'enthousiasme de Nell Girod, animatrice de ce cours.

En voici le programme, dans les grandes lignes :

— Introduction occasionnelle de la danse dans les leçons d'éducation physique : pas divers - Rythme - Danses modernes et folkloriques ; application de la danse à l'étude du mouvement et de la tenue.

Avec ou sans musique, par des exercices individuels ou collectifs, mêlant l'effort à la détente, l'expression personnelle aux mouvements dirigés, M^{me} Girod nous a permis de vivre intensément une journée de gymnastique expressive ; elle nous a donné l'envie d'en faire profiter nos élèves, petits et grands.

Merci encore aux organisateurs.

J. W.

Centre de perfectionnement

Perfectionnement, formation complémentaire et continue font désormais partie du vocabulaire inhérent à toute promotion professionnelle, culturelle ou sociale.

Laborieuse à ses débuts, l'idée a fait son chemin. Pratiquement unanimement admise quant au principe, encore faut-il la consacrer dans les faits. Or, elle ne se peut concevoir qu'à partir de l'école. De l'école au sens large, celle-là même qui, quels que puissent être les événements, poursuit irréversiblement sa route.

Comment profiler ce perfectionnement, organiquement, fonctionnellement, efficacement, sinon pour et par le maître bénéficiaire et dispensateur.

Le Centre de perfectionnement du corps enseignant de Moutier, institution pilote, en quelque quatre années s'est

remarquablement imposé. Il fait autorité. Souvent taxé de modèle, il s'identifie aux objectifs de la direction de l'Instruction publique, elle-même s'étant donnée des dispositions légales à la fois jeunes d'esprit et fermes d'intentions. Partant, il lui faut tenir son exaltant pari. Il ne saurait le perdre puisque, en se défendant de toute précipitation, il a mis les bouchées doubles en organisant au départ les cours de rattrapage et de recyclage exigés par CIRCE I. Enfin, en promouvant des relations exemplaires d'entente cordiale avec les associations d'enseignants notamment, il s'est assuré de durables et précieuses collaborations.

Il se donne aujourd'hui un nouveau programme. Il entend, en reliant les différents niveaux de l'enseignement (primaire, secondaire, gymnasial), assumer

la véritable formation continue qui procède — pour sa satisfaction personnelle aussi — de l'élargissement des vues de tout participant. Il se veut sans cesse au diapason du vécu, des réalités de la vie. Un cours n'atteignant en fait jamais son terme, il lui assigne une suite prolongée, quitte à ce qu'elle dure quelque quatre ou cinq ans. De là sa planification à longue échéance, possible seulement moyennant toutes les collaborations potentielles assurées. Qui dit en l'occurrence collaboration dit animateurs valables, structures et équipement leur allant de pair.

Si la réjouissante affluence aux cours de ces dernières années constitue la garantie certaine de la participation à venir, nous avons, en ces temps d'inquiétante récession, des raisons supplémentaires de l'encourager avec insistance. Parmi elles, ces cours qui conduisent à de nouveaux paliers. Ainsi, ceux qui, moyennant deux demi-journées par semaine durant un an, et une deuxième année plus laborieuse, mèneront tout droit au professorat de sténo-dactylographie, par exemple. Ainsi encore, ces cours prévus pour les futurs maîtres de méthodologie. Le tout parallèle à la lutte contre la pléthore, la priorité aux cours revenant aux maîtres momentanément sans place.

Ambitieux programme, certes, mais qui répond aux besoins de ces temps. Et ce n'est pas son moindre mérite que de prévoir l'avenir, de le rendre sinon séduisant, à tout le moins indemne de craintes. N'a-t-on pas dit que la peur de l'avenir refrène les légitimes élans de notre jeunesse ?

Vive donc le Centre de perfectionnement permanent qui s'inscrit — pour lui et les autres — dans les contextes réconfortants de l'effort serein et rentable qui fait les matins clairs.

Simon Kohler.

Nous rappelons à nos collègues que les inscriptions pour les cours de perfectionnement 1977 doivent se faire jusqu'au 15 janvier.
(Réd.)

Fribourg

Communication

Après plus de quatre ans au service de la chronique fribourgeoise du « Bulletin corporatif », M. Albert Carrel renonce à cette fonction.

Qu'il me soit permis de remercier ce collaborateur aimable et ponctuel qui a su donner une existence concrète à la chronique fribourgeoise par la régularité et la qualité de ses articles. Je lui souhaite une excellente retraite, totale cette fois-ci.

Pour remplacer M. Carrel, le Comité SPF a désigné M^{me} Lucienne Mortier, de Fribourg. Je lui souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue parmi l'équipe des rédacteurs cantonaux. Je me félicite que la SPF ait désigné une rédactrice. Ainsi, trois femmes et trois hommes se partageront désormais la responsabilité des chroniques cantonales de notre journal.

Le rédacteur romand.

Reconnaissance

Après cinq années de fidèle collaboration, M. Albert Carrel a cessé son activité de correspondant fribourgeois à ce journal.

L'ouverture et la fougue sont les traits qui caractérisent la personnalité de ce collègue.

Le comité de la SPF a bénéficié aussi de sa grande expérience.

Albert Carrel, comme partout où il s'engage, a donné une somme considérable de ses capacités et de son temps à celle qu'il aime à appeler la « jeune SPF ». Pour tout cela, j'adresse à M. Carrel la reconnaissance de la SPF qui sait ce qu'elle lui doit.

Bienvenue

M^{me} Lucienne Mortier, institutrice à Fribourg, a été désignée en qualité de correspondante à l'« Educateur ».

En l'accueillant dans le cercle des « responsables », je la remercie de se mettre au service de notre société et je l'assure de la franche collaboration du comité cantonal.

Que notre jeune collègue trouve dans cette activité nouvelle la réponse aux aspirations qu'elle sollicite !

Vœux

A tous ceux qui, de près ou de loin, à quel titre que ce soit, sont concernés par la SPF, le président dit ses vœux très chaleureux pour l'an nouveau.

Claude Oberson.

Objectif, vœux...

Si j'ai accepté la tâche de rédactrice de la présente rubrique, c'est dans l'espoir d'établir un contact meilleur entre nous.

Aussi, il va sans dire, que je compte sur vous.

Mon rôle ne saurait se borner à celui d'un chroniqueur que vous ne liriez pas. J'aimerais donner à cette rubrique un caractère personnel, qui concerne chacun. Je ne pourrai remplir ma tâche qu'avec votre collaboration.

Un acteur a besoin d'un public. Je ne saurais avoir la patience de M. Carrel, qui en cinq ans, n'a reçu qu'une lettre.

Je suis la rédactrice de votre rubrique, et non de ma rubrique. Ce sont les rapports des activités de vos sections, vos communiqués qui feront de ces articles un porte-parole de la SPF, et non un monologue stérile.

Au seuil de cette nouvelle année, je vous présente mes vœux et je souhaite qu'une heureuse collaboration s'établisse entre nous.

L. Mortier.

Communiqués du Comité cantonal

M^{lle} Myriam Sapin, a accepté de se joindre à M. Nicolas Kolly, comme déléguée SPF à la commission SPR du rapport du Congrès 78.

Jeunesse et économie

La commission SPR Jeunesse et économie recherche un délégué SPF.

Orientation nouvelle

Sous ce titre paraît dans les premières pages de ce numéro le rapport de la commission « Orientation nouvelle ».

Le comité central SPR souhaite qu'une vaste consultation soit organisée avant que des décisions importantes pour notre association faïtière ne soient prises.

Quelle que soit votre opinion sur les sujets traités, nous vous invitons à lire ce rapport et à participer activement aux consultations qui seront organisées ultérieurement.

La rédaction.

Rédacteur de la rubrique jurasienne :
Abel BABEY, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise : M^{me} Lucienne MORTIER, rue des Alpes 28, 1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Récupération des gravières et sauvegarde de la nature

Les zones humides, naguère nombreuses dans notre pays, ont peu à peu été asséchées sans beaucoup de discernement et il faut maintenant saisir chaque occasion de recréer ces biotopes d'une nécessité primordiale pour nos oiseaux, notre faune et notre flore.

L'ouverture de gravières, notamment dans les régions de plaine, a pris une grande expansion, accélérée encore par les exigences de la construction des autoroutes. Il s'ensuit qu'un peu partout le problème de la récupération de ces terrains se pose avec acuité, aussi bien du point de vue agricole que de celui de la sauvegarde du paysage et de la nature.

Ces exploitations ont des dimensions très variables, parfois gigantesques par leur étendue et leur profondeur. En de nombreux cas, elles peuvent atteindre des nappes phréatiques et touchent donc à des réserves d'eau qui sont précieuses.

On constate que la nature tend à coloniser les lieux exploités, dès qu'elle en

a le temps. D'anciennes gravières sont devenues des refuges pour une faune et une flore d'autant plus intéressantes que leurs biotopes naturels ont été largement supprimés. Ces lieux sont aussi devenus par là même des sites favorables à l'étude et à l'éducation de la jeunesse. Mais après une période d'abandon, ils sont en général repris à la nature par le remblayage, qui anéantit ces refuges.

Il nous est apparu qu'aux solutions traditionnelles apportées à la récupération des gravières, il était urgent d'en ajouter de nouvelles et de présenter des suggestions concernant leur aménagement.

Transformation en « zone verte »

En de nombreux cas, c'est l'affectation la plus opportune à longue échéance parce qu'elle peut satisfaire soit un intérêt

de conservation de la nature, soit un besoin social, les deux pouvant être mêlés ou séparés.

Zone verte réservée à la nature

Toute gravière désaffectée peut devenir une réserve naturelle, surtout si elle comporte une mare permanente ou un étang. La gravière « sèche » peut simplement être laissée à la régénération normale de la végétation. La gravière possédant une nappe d'eau ou un affleurement humide mérite plus que toute autre de devenir une réserve naturelle, en y aménageant des contours sinueux et des îlots.

Zone verte à but récréatif

Même une surface modeste peut être consacrée au repos, au pique-nique, aux jeux (sans équipement spécial). Il suffit de prévoir une arborisation, quelques haies, des talus herbeux, des bancs rustiques (billes de bois), éventuellement des foyers pour bivouac. L'aménagement doit rester très simple.

Informations LSPN.

Les Editions Interlingua

Ric Berger, professeur

1110 MORGES (Suisse)

viennent de publier une dizaine d'ouvrages sur l'**Interlingua**, langue internationale créée récemment par les linguistes sous la présidence de Debrunner (professeur de linguistique à l'**Université de Berne**), remise de 1/3 au corps enseignant.

Les **Editions Interlingua de Morges** envoient gratuitement toute documentation sur cette langue, dans laquelle les Etats-Unis (Département de l'agriculture) viennent de publier un ouvrage de 450 pages décrivant les maladies des plantes afin de combattre la famine dans le tiers monde.

L'**Interlingua** est maintenant utilisée également par l'ISO (Organisation mondiale de standardisation) dont le siège est à Genève.

Les **Editions Interlingua de Morges** publient chaque mois une revue illustrée, dont tous les textes, en **Interlingua**, se comprennent à première vue. Exemplaires envoyés gratuitement à tous ceux que le problème d'une langue internationale intéresse.

Université de Lausanne

Formation des maîtres
d'éducation physique

Diplôme fédéral N° 1

Un nouveau cours débutera le 24 août 1977.

Concours d'admission : Avril-mai 1977.

Les inscriptions doivent être adressées sur formulaire ad hoc à : **Université de Lausanne - Formation des maîtres d'éducation physique - route cantonale 11 - 1025 SAINT-SULPICE** jusqu'au 1^{er} mars 1977. Téléphone (021) 25 06 36. le matin.

PELLICULE ADHÉSIVE

HAWE®

FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

**P.A. Hugentobler 3000 Berne 22
Mezenerweg 9 Tel. 031/42 04 43**

Colonie Chêne-Bourg / Thonex

cherche, pour ses deux séjours d'été du 29 juin au 19 juillet et du 20 juillet au 9 août, couple d'éducateurs pouvant assumer la direction de la colonie.

- Nombre d'enfants : 50 à 70 par séjour (de 6 à 13 ans).
- Lieu : Les Voirons - Haute Savoie (France).
- Altitude : 1000 mètres - 10 km de la frontière genevoise.

Renseignements :

M. Yves Bacchetta, président

Tél. bureau : (022) 36 66 30.

Tél. privé : (022) 48 73 05.

La correspondance est à adresser :

Mairie de Chêne-Bourg

46, avenue Petit-Senn
1225 CHÊNE-BOURG.

TCM les panneaux de tables d'école résistant à l'usage

Construction stable —
faciles à entretenir —
prix avantageux —
économies financières
substantielles en rem-
plaçant d'anciens
panneaux usés par des
panneaux TCM —
adaptables à tous les
degrés scolaires.

Demandez
notre
prospectus
détaillé

Grâce à notre nouveau procédé, la gorge est moulée directement dans la masse. Ainsi, la surface est totalement dépourvue de joints. Détériorations et réparations ultérieures sont, de ce fait, pratiquement éliminées.

Holit S. à r.l., 2710 Tavannes
Veuillez nous fournir
de plus amples détails
sur les panneaux de tables
d'école TCM.

Ecole:

Personne compétente:

Rue:

NP/Lieu: